

Spécialisé dans le trafic de drogue

Démantèlement d'un réseau criminel organisé à Béjaïa

P05

LE CARREFOUR
Le journal du citoyen 24ème année **D'ALGERIE**

N°7310 - JEUDI 16 OCTOBRE 2025 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Selon l'enquête annuelle du magazine
«Africa Business»

BEA et BNA: deux banques algériennes primées pour leur efficacité

P04

Pouvoir d'achat et amélioration
des conditions de vie des citoyens

Des priorités toutes particulières dans le PLF 2026



Lire en page 03



Après avoir rendu hommage au MJS,
aux joueurs et au public

Petkovic: «Les places pour la CAN seront chères»

Avec une victoire acquise dans les derniers instants à l'issue d'un scénario fou, la fête aura été grandiose et complète à Tizi-Ouzou où les mondialistes 2026 ont été célébrés comme il se doit par un public en transe. Plus lucide que ses joueurs qui continuaient de festoyer sur la pelouse du stade Hocine Aït Ahmed, le sélectionneur national Vladimir Petkovic a rappelé lors de la conférence de presse d'après-match que le plus dur était encore à venir.

P11



P07

ORAN

Grâce à un foncier de plus en plus accessible
L'investissement et l'immobilier se portent bien

Centre international pour le développement des politiques migratoires
**Une délégation visite l'Institut de formation
des personnels des collectivités locales d'Oran**

Pour renforcer les culturels, académiques et sociaux
Lancement de la manifestation «Semaine Oran-Alicante»



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefourdoran@yahoo.fr

Ministère de la Communication

Des sénateurs du groupe parlementaire des Indépendants chez Bouamama



Le ministre de la Communication, M. Zoheir Bouamama, a reçu une délégation du groupe parlementaire des Indépendants au Conseil de la nation, avec lequel il a évoqué le rôle vital du secteur des médias dans l'accompagnement de l'action législative et les défis auxquels il est confronté à la lumière des évolutions technologiques effrénées, selon un communiqué du ministère. Cette délégation, composée du président du groupe parlementaire des Indépendants au Conseil de la nation, M. Bettahar Lazreg, et des membres du groupe, a rendu une visite de courtoisie au ministre de

la Communication, à l'occasion de sa nomination à la tête du secteur, précise le communiqué, soulignant que la rencontre a "permis d'évoquer nombre de questions liées au secteur de l'information et de la communication et d'examiner les moyens de son développement, au service de l'intérêt national et du renforcement de la performance des établissements médiatiques". Dans ce contexte, M. Bouamama a mis en avant "l'importance de la coopération institutionnelle", insistant sur "le rôle vital des médias dans l'accompagnement de l'action législative".

Hydrocarbures et Mines

Arkab reçoit une délégation de sénateurs du groupe parlementaire des Indépendants



Le ministre d'Etat, ministre des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed Arkab, a reçu, mardi au siège de son département ministériel, une délégation du groupe parlementaire des Indépendants au Conseil de la nation, conduite par M. Lazreg Bettahar, président du groupe au Conseil, afin d'examiner les préoccupations relatives aux secteurs des Hydrocarbures et des Mines, indique un communiqué du ministère. Cette rencontre s'est déroulée en présence de la secrétaire d'Etat auprès du ministre des Hydrocarbures et des Mines, chargée des Mines, Mme Karima Bakir Tafer, ainsi que de membres du groupe parlementaire des

Indépendants, à savoir MM. Boughanem Abdelkrim Larab, Youcef Abdelhamid Boucherma, et Ben Abid Omar, outre des cadres du ministère. La rencontre a permis d'évoquer une série de préoccupations liées aux secteurs des Hydrocarbures et des Mines, ainsi que des dossiers concernant les projets de stations de dessalement d'eau de mer déjà réalisés ou ceux programmés, et leur rôle dans la réalisation de la sécurité hydrique du pays, notamment dans le cadre des faibles précipitations, d'où la nécessité de la prise de mesures appropriées pour garantir durablement la disponibilité de l'eau potable, ajoute la même source.

Chargé par le président de la République

Attaf en Ouganda pour participer aux travaux de la 19ème Réunion du MNA



Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, est arrivé mardi soir à Kampala, capitale de la République d'Ouganda, pays frère, pour prendre part aux travaux de la 19ème Réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés (MNA), a indiqué un communiqué du ministère. Cette réunion, qui se tiendra les 15 et 16 octobre sous le slogan "Approfondir la coopération pour une prospérité mondiale partagée", sera l'occasion de "passer en revue les pro-

grès réalisés dans la mise en œuvre des résultats du Sommet du Mouvement des non-alignés, tenu à Kampala en janvier 2024", précise le communiqué. Il sera également question de "la poursuite des efforts permettant au MNA de jouer un rôle influent face aux défis croissants auxquels le monde est confronté, en accord avec les priorités et les intérêts des pays du Sud", selon la même source. Durant son séjour à Kampala, "le ministre d'Etat rencontrera les hautes autorités ougandaises et aura des entretiens avec plusieurs de ses homologues participant à la Réunion ministérielle", conclut le communiqué.

APN

Bouzred présente le PLF 2026 devant la commission spécialisée

Le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, a présenté, mardi, devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), le projet de loi de finances (PLF) 2026, qui consacre la poursuite du processus de développement, emprunté par l'Algérie ces dernières années, et la satisfaction des besoins du citoyen et de l'économie nationale. Lors d'une séance présidée par M. Mohamed Benhachem, président de la commission, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Mme Nadjiba

Djilali, M. Bouzred a précisé que le projet de loi prévoit des dépenses budgétaires de l'ordre de 17.636,7 milliards de dinars en 2026 et des recettes estimées à 8009 milliards de dinars. Le taux de croissance de l'économie nationale pour l'année prochaine devrait atteindre 4,1% avant de grimper à 4,4 % en 2027 puis à 4,5% en 2028, selon les prévisions du PLF 2026, qui prend en compte l'évolution de la situation économique nationale et internationale, notamment les résultats attendus des secteurs hors hydrocarbures.

Projet du Pôle financier à Sidi Moussa

Belaribi supervise le lancement des préparatifs

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Tarek Belaribi, a effectué, lundi, une visite de terrain dans la commune de Sidi Moussa (Alger), dans le cadre des préparatifs pour le lancement de la réalisation du projet du Pôle financier, qui se veut un édifice urbain moderne, a indiqué un communiqué du ministère. L'Agence nationale de réalisation des investissements en équipe-

ments (ANRIE) a été désignée en tant que maître d'œuvre du projet, tandis que les travaux de réalisation ont été confiés à Cosider Construction, et l'étude et le suivi, au Bureau d'études de Cosider, précise la même source. Lors de cette visite, le ministre a suivi un exposé technique détaillé sur le pavillon administratif du projet (Zone 1), et s'est enquis de différents aspects liés aux préparatifs du lancement des travaux.

LE CARREFOUR D'ALGERIE

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration 16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41 Président Directeur Général Lazreg Mohamed

Directeur de la Publication Abdellah BOUHALI

Directeur Technique Benyoucef Mohamed

Conception PAO Le Carrefour d'Algérie Bureau de Mostaganem Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest Société d'Impression de l'Ouest Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à: L'Entreprise Nationale de Communication, d'Edition et de Publicité» Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42 Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45 02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz agence.annaba@anep.com.dz agence.ouargla@anep.com.dz agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: www.lecarrefourdalgerie.dz E-mail: lecarrefouroran@yahoo.fr

Tous les manuscrits et les photos remis au journal ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Pouvoir d'achat et amélioration des conditions de vie des citoyens

Des priorités toutes particulières dans le PLF 2026

Par B.Habib

Les Algériens n'auront certainement pas à perdre en pouvoir d'achat du fait d'un certain nombre de mesures à venir "reconduites" pour l'année 2026. Ils n'auront, non plus, à éprouver le besoin d'utiliser certains équipements domestiques dits "traditionnels" comme les chauffe-eaux après les réductions douanières réservées entre autres aux équipements solaires importés. Il s'agit d'une année 2026 particulièrement innovante en matière de reconduction d'exonérations fiscales et douanières mais aussi par la poursuite des efforts de l'Etat dans la politique sociale à travers notamment le maintien de la stabilité des prix. Café, sucre, légumes secs, viandes blanches, huile de table, œufs, laits, et poissons seront une nouvelle fois à la portée des consommateurs. Depuis quelques jours, une envolée alarmante du prix de l'œuf de consommation s'est emparée du marché local, faisant passer le prix unitaire de 20 à 25 da ce qui s'est automatiquement répercuté sur le prix de la plaquette de 30 œufs qui revient donc à plus cher au citoyen au revenu moyen. Ce rebond soudain et inexplicable du prix de l'œuf a suscité les appréhensions des consommateurs. Le budget 2026 réservé au pouvoir d'achat prévoit néanmoins des dispositions dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles sont de nature à s'aligner aux mesures prises en 2025. Une autre année budgétaire 2026 qui devra être marquée une nouvelle fois, par une stabilité des prix des produits de large consommation figurant dans le cercle des "priorités" dans le plan d'action du gouvernement à la faveur des dispositions du projet de Loi finances (PLF) pour l'année 2026. Le texte qui ne passe pas à côté de l'essentiel à savoir la protection du pouvoir d'achat prévoit, également, des dispositions incitatives pour les investisseurs à la lumière des affranchissements fiscaux et douaniers prévus. Il a été présenté mardi par le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzerd, devant la Commission des

finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN). Il prévoit une série de mesures visant à soutenir le pouvoir d'achat, à améliorer le cadre de vie des citoyens et à contribuer au renforcement de l'économie nationale, tout en assurant l'approvisionnement du marché en produits de base. Ainsi, le consommateur lambda n'aura en principe pas à se faire du souci quant au prix des produits qu'il consommera durant les prochains mois, allusion du moins au mois de ramadhan, l'Aïd El Fitr et l'Aïd Al Adha 2026, périodes de pointe et de pic de consommation en Algérie. Le projet de loi comprend, en effet, une série de dispositions visant à conforter le consommateur et à maintenir la stabilité des prix avec une prolongation jusqu'au 31 décembre 2026 des exonérations fiscales et des droits de douane appliqués sur les produits stratégiques comme l'huile brute de soja, le café, les légumes secs et les viandes blanches et rouges. Cela signifie également une prolongation jusqu'au 31 décembre 2026 de l'application du taux réduit de 5% des droits de douane sur les opérations d'importation de cheptels bovin et ovin, vifs destinés à l'abattage, ainsi que les viandes fraîches réfrigérées bovines et ovines sous vide. L'exonération fiscale est également prolongée pour les opérations de vente de légumes secs et du riz importés, ainsi que pour les fruits et légumes frais, les œufs de consommation, le poulet de chair et la dinde, produits localement. Le texte prévoit aussi une exonération de l'huile de soja brute des droits de douane et de la TVA. Il contraint les importateurs et les transformateurs de cette matière première de la produire localement ou de s'en approvisionner sur le marché national avant le 31 décembre 2026. Les importations de café seront exonérées de TVA et de la taxe intérieure de consommation, et soumises au taux réduit des droits de douanes à hauteur de 5% et ce, jusqu'au 31 décembre 2026. Le texte propose aussi l'exemption des droits de douanes, de taxes dont la TVA, les têtes ovines vivantes destinées à l'abattage im-

portées à l'occasion de l'Aïd El Adha durant la période allant du 15 avril 2025 au 30 juin 2026. Il autorise également au Trésor à prendre en charge les intérêts pendant la période de différé et la bonification du taux d'intérêt des prêts accordés par les banques publiques, à hauteur de 100%, dans le cadre de la réalisation du logement du programme de type location-vente, d'une consistance de 300.000 logements au titre de l'année 2026. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'engagement des pouvoirs publics à construire deux millions de logements durant la période quinquennale 2025-2030. Il est également proposé de prolonger les délais jusqu'au 31 décembre 2026 au profit des occupants des logements publics locatifs (sociaux) souhaitant acquérir leur logement, afin de leur permettre de déposer leur demande d'achat. Pour alléger les conditions de transport et renforcer sa qualité et sa sécurité, le texte suggère d'exonérer les véhicules automobiles de transport de 10 personnes ou plus importés, en état final ou non monté dans la limite de 10.000 unités, de tous droits et taxes, y compris la taxe additionnelle provisoire de sauvegarde, la contribution de solidarité et le précompte. Cette exonération est également applicable aux pièces et composants constituant le kit, pour les véhicules non montés, lorsqu'ils sont importés séparément. Cette mesure s'inscrit dans la mise en œuvre des instructions des pouvoirs publics, notamment celles prises lors du Conseil des ministres tenu le 3 septembre dernier, consacré à l'étude du dossier d'importation de 10.000 bus neufs destinés au transport des personnes, visant à répondre aux besoins des transporteurs pour le renouvellement du parc. Enfin, le projet de loi prévoit également de renforcer l'utilisation des énergies renouvelables sûres et efficaces, en réduisant les droits de douane sur l'importation de chauffe-eaux solaires domestiques de 30% à 15%, ceux-ci étant considérés comme une alternative plus sûre et plus économique par rapport aux chauffe-eaux traditionnels.

Cour d'Alger

Tayeb Louh sera libéré en Août 2026

Par Nadira FOUAD

La cour d'Alger vient de rendre son verdict dans l'affaire de l'ex ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, et ex ministre de la justice Tayeb Louh, sous la présidence de l'ex chef d'Etat. En effet et selon Me Bedjaoui, l'ex ministre de la Justice et garde des Sceaux a vu sa peine réduite lors de ce procès en appel, puisqu'il avait déjà écopé de 04 années de prison ferme par le pôle pénal économique du tribunal de Sidi M'hamed d'Alger. Le verdict est rendu, avant hier mardi après-midi, après 03 reports consécutifs du dit procès sur demande de la défense. L'accusé, l'ex garde des

Sceaux Tayeb Louh restera encore une année supplémentaire en prison à la faveur de ce verdict, et sa libération est prévue pour le mois d'août 2026 après avoir purgé la totalité de sa peine selon la défense que nous avons jointe hier après le verdict prononcé. Le mis en cause vient d'être condamné à 3 ans de prison dont 2 ans de prison ferme et une année de sursis par la cour d'Alger et une amende de 200.000 DA et la confiscation de tous les biens saisis. Il s'agit d'un procès en cassation auprès de cette institution judiciaire pour contester le jugement rendu par le juge du pôle pénal de Sidi M'hamed à Alger le 23 juin 2025. Tout au long de ce procès tenu à la cour de

Ruisseau après 03 reports, il a dénoncé une cabale et un complot. Il est apparu faible et malade suite à ses deux interventions chirurgicales. Il n'a cessé de dénoncer des règlements de compte et partant un complot contre sa personne tout simplement pour l'empêcher de quitter la prison après avoir purgé sa peine. La défense avait axé sa plaidoirie sur la "violation des procédures". Les griefs qui pèsent sur lui sont deux chefs d'accusation portant fausse déclaration du patrimoine et l'acquisition de villa, et enrichissement illicite, soit fausse déclaration de ses biens conformément à l'article 04,36,37 de la loi 01-06 relative à la corruption.

Point de Vue

Par A. Benabdellah
Jalildz62@gmail.com

Si le 17 octobre m'était conté

Il s'agissait en premier lieu d'une manifestation pacifique (c'est-à-dire non violente à la Gandhi), organisée par la fédération de France du FLN. (Appelée 7ème wilaya). C'était avec l'intention de protester de façon civilisée et pacifique contre le couvre-feu jugé discriminatoire imposé une dizaine de jours aux seuls français musulmans d'Algérie. Ça serait du même coup une occasion pour réclamer l'indépendance totale de l'Algérie et se débarrasser du joug colonial français. L'émigration algérienne représentait à cette époque un peu moins de 400 milles émigrés, ne pouvait pas rester les bras croisés, alors que toute la nation était mobilisée, afin de mettre un terme au fait accompli colonial et ses conséquences néfastes. En ce moment crucial de l'Histoire de l'Algérie en lutte, des négociations déjà entamées entre les représentants du FLN et du GPRA d'une part et le gouvernement français de De Gaulle d'autre part, sont bloquées, la fédération de France avait choisi le cœur de la capitale française tout près des centres de décision et sur les berges de la Seine afin d'organiser une manifestation pacifique. Ce qui a été interprété par les responsables français comme étant une démonstration de force humiliante à leur égard. Ainsi, la riposte des forces de l'ordre français va être la plus meurtrière possible... je ne suis pas sûr, mais je crois que c'est la première fois que l'on tue des gens désarmés par noyade. Je crois qu'on était dans le plus grand pays donneur de leçons en matière des droits de l'Homme et non en URSS de Staline et ses mesures expéditives et ses réputées purges. Un Algérien vivant sous les conditions du «code de l'indigénat», n'était pas, à vrai dire, considéré comme un Homme. Et, c'était pour ça que les chartes des droits de l'Homme et du citoyen n'étaient pas applicables aux Algériens... Donc, l'on pouvait, facilement, jeter ces bicots dans la Seine...sans remords... D'autres parts, ces mêmes humanoïdes bicots ont été mobilisés pendant les deux conflits mondiaux (14/18 et 39/45) afin de défendre la France en détresse. L'on vient de découvrir avec stupéfaction une puissance «mondiale», en carton. Finalement, elle s'était avérée incapable de se défendre contre l'invasion allemande. Ce sont, en somme 150 milles Algériens pour la seconde guerre et 240 milles pour la première guerre.. Selon – bien sûr – les sources françaises, ayant participé dans la défense de la France.. Et ... !! La gratitude française, ancestrale et légendaire était omniprésente le 08 mai 45 et notamment, ce jour des crimes par noyades du 17 octobre 61....

Procès de l'historien Med Amine Belghit

Un an de prison ferme

Trois ans de prison, soit une année ferme et deux années de sursis, tel est le verdict prononcé contre l'historien Med Amin Belghit par la Cour d'Alger. La Cour d'Alger a réduit la peine prononcée contre Mohamed El Amine Belghit, condamné en première instance à cinq ans de prison ferme, à trois ans d'emprisonnement, et deux années avec sursis, selon la défense. Cette décision intervient à l'issue de l'audience en appel du jugement rendu par le tribunal de Dar El Beïda (Alger). Les griefs retenus contre lui sont des propos attentatoires aux constantes nationales. En effet, le chercheur Med Amine Belghit avait été placé en détention provisoire le 3 mai 2025 par le procureur de la République, suite à une interview accordée à la chaîne émiratie "Sky News Arabia", dans laquelle il avait affirmé que "la langue amazighe est une création sioniste et française". Le parquet du tribunal de Dar El Beïda d'Alger avait alors publié un communiqué assurant que ces déclarations d'atteinte à un pilier fondamental de l'identité nationale, constitue "une violation de l'unité et des symboles de la Nation". Le procureur avait ordonné l'ouverture d'une enquête et son l'arrestation. Med Amine Belghit a été poursuivi pour "atteinte à l'unité nationale", "atteinte aux symboles de la République", ainsi que pour "diffusion de discours de haine et de discrimination via les technologies de l'information et de la communication".

Nadira F.

Pôle & Mic

Par B.Nadir

Algérie-UE,
vers un nouvel équilibre

Le «nouveau pacte pour la Méditerranée» pourrait bien marquer un tournant dans les relations parfois heurtées entre l'Algérie et l'Union européenne. L'ambassadeur de l'UE à Alger, Diego Mellado Pascua, a voulu y voir «une opportunité pour dépasser la crise qui caractérise l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne», un texte signé en 2002 mais resté, depuis, au cœur de vives controverses. S'exprimant lors d'une journée d'étude à la fondation Konrad Adenauer (KAS), Mellado a insisté sur la philosophie du pacte: «Un partenariat d'égal à égal, mais où chacun défend ses intérêts», relaye El Watan. L'Europe, dit-il, «cherche des compromis et des terrains d'entente», espérant faire de la Méditerranée «un espace commun de stabilité, de prospérité et de sécurité». Un discours d'ouverture, à quelques semaines de l'adoption officielle du pacte, prévue fin novembre. Mais Alger, elle, reste prudente. L'accord d'association, largement critiqué par les économistes, a tourné à l'avantage de l'Europe. Le professeur Moussa Boukrif, de l'université de Béjaïa, parle sans détour d'un «partenariat asymétrique avec coûts élevés pour l'Algérie». Selon lui, l'ouverture aux produits européens a entraîné désindustrialisation et pertes fiscales, tandis que les investissements européens, concentrés dans l'énergie, «n'ont ni diversifié l'économie ni créé d'emplois». Consciente des déséquilibres, l'Algérie plaide désormais pour un rééquilibrage. À la veille de la deuxième réunion de la commission mixte Algérie-UE, prévue à Bruxelles, Alger entend défendre une relation «plus juste et plus réciproque». Le député Sid Ahmed Tamamri l'a rappelé: «Le passé a montré que les intérêts penchaient trop en faveur de l'Europe». De son côté, Mohand Amokrane Nouad, ancien coordinateur d'un programme euro-algérien, souligne que «le terme de révision est clair: il fallait revoir ces accords». Pour lui, seule une approche «produit par produit» permettra d'instaurer un vrai partenariat «gagnant-gagnant». Et si Bruxelles reconnaît la nécessité de revoir sa copie, c'est que la donne géopolitique a changé. L'Algérie a élargi son horizon -vers la Chine, les BRICS et l'Afrique-, tout en devenant un acteur énergétique incontournable pour l'Europe en crise. Comme le résume un diplomate européen à Alger: «L'Europe ne peut contourner l'Algérie, mais l'Algérie ne peut ignorer l'Europe». Reste à savoir si le nouveau pacte saura transformer cette interdépendance en véritable coopération équilibrée.

Selon l'enquête annuelle du magazine «Africa Business»
BEA et BNA : deux banques algériennes
primées pour leur efficacité

Par Nadira F.

Les deux banques algériennes que sont la BEA et la BNA confirment leur suprématie sur la place financière et bancaire africaine, de par leur stabilité et leur fluidité. En effet, la présence de la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) et de la Banque Nationale d'Algérie (BNA) dans le Top 10 selon, ce classement est une aubaine pour l'économie et pour l'investissement en Algérie. En effet, l'enquête annuelle du magazine "Africa Business" sur les 100 meilleures banques en Afrique pour 2025 révèle un secteur efficace sans pour autant réaliser des performances spectaculaires. L'analyse de ce Magazine fait état d'une forte présence nord-africaine dans le haut du tableau, avec une attention particulière portée à la situation des banques algériennes, leur gestion, fonctionnement et enfin leur efficacité. Selon l'étude, le classement 2025 des Top 100 Banques reflète la stabilité des banques

susmentionnées. Les trois premières places restent inchangées, et l'unique modification dans le Top 10 concerne les deux plus grandes banques algériennes qui échangent leurs positions aux 10e et 11e rangs. Cette stabilité, selon cette étude, est tempérée par un constat qui est le capital total agrégé du Top 100, bien qu'en légère hausse par rapport à 2024 (\$126 milliards contre \$120 milliards), et reste nettement inférieur aux \$135,3 milliards enregistrés en 2022. L'analyse d'Africa Business indique, notamment, que cette position pourrait suggérer une certaine vigueur économique portée par une croissance moyenne du PIB de 3,8 % par an depuis 2021. Néanmoins, un développement notable et surtout l'adhésion de la Banque d'Algérie au Système de paiement et de règlement panafricain (PAPSS) en août 2025, est conçu comme étant un pas significatif vers l'intégration des paiements transfrontaliers, surtout concernant les échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAF.

Projet de loi de finances 2026

Une croissance économique de 4,1 % projetée

La croissance économique de l'Algérie devrait s'établir à 4,1% en 2026 et 4,4% en 2027, selon les prévisions du Projet de loi de finances (PLF) 2026, en prenant en considération l'évolution du contexte national et international, notamment les performances attendues des secteurs hors hydrocarbures. Conformément à la tendance générale de l'économie nationale, le produit intérieur brut (PIB) devrait se situer en valeur courante à 41.878,3 milliards DA en 2026, passant à 45.018,4 milliards DA en 2027 puis 48.395,7 milliards DA en 2028, selon les chiffres du PLF 2026, présenté mardi par le ministre des Finances Abdelkrim Bouzred devant la Commission des Finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), et prévoyant un taux de croissance de 4,5% en 2028. Le PIB hors hydrocarbures s'établirait, quant à lui, à 36.286,5 milliards DA en 2026, puis 39.578,3 milliards DA en 2027 avant d'atteindre les 43.117,8 milliards DA en 2028, tandis que la croissance hors hydrocarbures se situerait à 4,9% en 2027 et à 5% respectivement pour 2027 et 2028. Le cadrage macroéconomique et budgétaire du PLF 2026 est établi sur les prévisions pour la période triennale 2026-2028, en se basant sur l'évolution du contexte économique national et international, notamment en matière de l'offre et de la demande en produits d'hydrocarbures. Dans ce contexte, le prix de référence fiscal du baril de pétrole brut est estimé à 60 dollars (USD) sur la période 2026-2028, alors que le prix du marché du baril est fixé à 70 dollars. Sur le plan de l'activité économique nationale, le PLF s'attend à la poursuite de sa dynamique positive sur la période 2026-2028, principalement portée par les performances attendues des secteurs hors hydrocarbures. Il s'agit du secteur agricole dont le taux de croissance devrait atteindre 5,4 % sur la période 2026-2028, porté par les investissements en cours et l'amélioration de la production, notamment celle des céréales, qui passerait de 44 millions de

quintaux en 2026 à 62 millions en 2028. Cette progression reflète, selon le projet de loi, les effets attendus des réformes engagées, en particulier le développement de filières stratégiques, telles que la céréaliculture, la production laitière et les viandes rouges. Le secteur industriel, pour sa part, devrait enregistrer une croissance de 6,2 % en volume sur la même période, alors que la croissance du secteur de la construction serait de 5,1%, portée par "la relance des investissements et la poursuite de la réalisation des objectifs stratégiques en matière de logement". Quant au secteur des services, il devrait réaliser une croissance de 5%, soutenue par la diversification de l'économie et l'expansion de l'activité économique. Par ailleurs, et concernant les prévisions de clôture pour 2025, le PLF 2026 prévoit un taux de croissance de 4,4% comparativement à 4,5% prévu dans la loi de finances de 2025. Par ailleurs, les dépenses budgétaires devraient se situer à 17.636,7 milliards DA en 2026, 17.815,7 mds Da en 2027 puis 18.499,7 Mds Da en 2028, alors que les recettes budgétaires devraient atteindre, quant à elles, 8.009 milliards Da en 2026, 8187,2 Md Da en 2027 puis 8412,7 mds Da. Les recettes de la fiscalité ordinaire devraient ainsi progresser de 6,6% en moyenne annuelle durant cette période, malgré la baisse des recettes fiscales pétrolières budgétisées, qui

passeraient de 2.697,9 milliards DA en 2026 à 2.588,4 milliards DA en 2027, puis 2.513,5 milliards DA en 2028. La masse salariale pour 2026 s'élèvera à 5.926 milliards DA, représentant 33,6% du total du budget de l'Etat, avec une augmentation de 83 milliards DA (soit 1,4%) comparativement à 2025 (5 .843 Mrds DA). En matière de dépenses de transferts, le PLF 2026 prévoit un montant de 2.812 milliards DA, couvrant principalement les subventions aux établissements publics et organismes sous tutelle, les transferts aux personnes 2284 mds Da, dont allocation chômage 420 mds DA, 424 mds Da aux retraites et assimilé, alors que le montant global des subventions aux produits de large consommation comme les céréales, le lait, l'eau dessalée, l'énergie, le sucre, l'huile et le café avoisine 657 mds Da. Dans ce contexte, le rapport de présentation de la PLF 2026 souligne que les budgets de l'Etat pour la période 2026-2028 s'inscrivent dans la continuité de la trajectoire budgétaire arrêté jusqu'à présent, visant à améliorer la maîtrise des dépenses publiques et à assurer une évolution encadrée et soutenue des recettes fiscales. Cette orientation a pris également en considération les taux de consommation budgétaire observée, estimés à environ 70%, ce qui permet, est-il souligné dans le texte, de réduire progressivement le déficit global du Trésor.

Finance islamique

Un bond qualitatif et une contribution majeure à l'économie nationale

Les participants à une journée d'étude sur la finance islamique, organisée mardi à Alger, ont salué les progrès importants réalisés par l'Algérie dans ce domaine au cours des dernières années, d'autant plus que la finance islamique est appelée à devenir, dans un avenir proche, l'un des principaux leviers de l'économie nationale. Placée sous le thème "La finance islamique en Algérie: perspectives et défis", cette rencontre a été inaugurée par le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, en présence du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali, du président du Haut Conseil islamique (HCI), Mabrouk Zaid El Kheir et du président du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), Mohamed Boukhari. A cette occasion, M. Belmehdi a salué la décision de lancer prochainement, pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie, des sukuk souverains, précisant que cette démarche traduit le développement de la finance islamique dans le pays ainsi que l'engagement du gouvernement à poursuivre le renforcement de cette formule de financement, considérée comme l'un des principaux piliers économiques. Soulignant la synergie entre le gouvernement et les instances législatives et consultatives en vue de développer la finance islamique et faire de l'Algérie un modèle en la matière, le ministre a rappelé que "l'Algérie a

été parmi les premiers pays à appeler, dès les années 1920, à la création d'une banque islamique et que son expérience actuelle est saluée par plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, ayant introduit la finance islamique depuis plusieurs années". Le président du HCI a, pour sa part, mis en avant les efforts consentis pour le développement de la finance islamique et le renforcement de son rôle en Algérie, ainsi que l'accompagnement du Conseil dans ce processus, relevant que malgré la nouveauté des produits de la finance islamique sur le marché financier, ceux-ci ont suscité une réaction positive de la société algérienne. Evoquant la récente publication du système comptable propre à la finance islamique au Journal officiel, le président du Conseil a mis en avant les retombées économiques de ce mode de financement, notamment à travers la promotion des investissements, ajoutant que l'avenir de la finance islamique en Algérie s'annonce prometteur. Lors des deux sessions organisées dans le cadre de cette journée d'étude, avec la participation de membres du HCI, de députés de l'APN et d'experts en finance islamique, les participants ont mis l'accent sur la nécessité de former les ressources humaines au sein des banques et des institutions financières dans le domaine des transactions de la finance islamique, de diffuser la culture de la finance islamique au sein de la société et de renforcer l'inclusion financière à travers les transactions électroniques.

Décisions relatives au fonctionnement des établissements éducatifs Sadaoui préside une conférence nationale pour le suivi

Le ministre de l'Education nationale, Mohammed Seghir Sadaoui a présidé une conférence nationale consacrée à l'examen et au suivi des différents dossiers opérationnels et les décisions administratives ayant "un impact direct sur le fonctionnement des établissements éducatifs", afin d'en assurer la stabilité et de renforcer la qualité des services éducatifs, a indiqué mercredi un communiqué du ministère. Cette rencontre, tenue mardi par visioconférence, en présence de cadres de l'administration centrale, des directeurs de l'éducation et des directeurs délégués, a permis d'aborder des dossiers relatifs "à l'entrée en poste des enseignants contractuels, à l'encadrement des élèves, à la gestion des services au niveau des directions de l'éducation et à la protection des droits des élèves et de la famille éducative", précise la même source. A l'entame de la réunion, M. Sadaoui a souligné que "toutes les mesures prises au sein du secteur doivent être mises en œuvre conformément au cadre juridique", précisant que "la

stabilité des établissements éducatifs ne saura être réalisée que par la transparence totale, le suivi rigoureux de tous les services et des fonctionnaires, en garantissant le strict respect des cadres réglementaires en vigueur, en vue d'assurer la protection des droits des élèves, d'améliorer la qualité des services éducationnels fournis à la famille éducative, de préserver la réputation du secteur et de renforcer la confiance de la société en ses institutions". Lors de cette conférence, le ministre a évoqué le suivi "des enseignants contractuels qui ont rejoint leurs postes", et a écouté "les rapports de tous les directeurs de l'Education sur la situation actuelle des enseignants contractuels qui ont rejoint les postes vacants", en mettant l'accent sur la nécessité "de prendre des mesures méthodiques pour remédier à tout manque en ressources humaines", et sur "le maintien de la continuité des services éducatifs en garantissant que chaque étape soit conforme au cadre juridique, dans l'intérêt des élèves et des établissements éducatifs". Concernant le suivi des

établissements éducatifs accueillant des élèves de la République sahraouie, M. Sadaoui a insisté sur l'importance "d'assurer un encadrement efficace de ces élèves au sein des établissements éducatifs", soulignant la nécessité de "désigner une instance d'encadrement de la Direction de l'éducation pour chaque établissement accueillant ces élèves pour un suivi complet des activités internes et du soir, en respectant les accords officiels les concernant conclus par l'Etat algérien". Concernant la relation avec les partenaires sociaux, M. Sadaoui a souligné la nécessité de "garantir un climat propice à l'exercice du droit syndical dans le cadre légal défini par la loi 23-02 et les textes de loi y afférents, et de poursuivre le dialogue avec les partenaires sociaux agréés pour trouver des solutions immédiates aux problèmes soulevés localement". Il a également souligné la nécessité de "respecter ce que prévoit la loi 23-02 en matière de mise à disposition, avec l'application immédiate des dispositions prévues à cet égard", selon le même communiqué.

Prise en charge des greffes hépatiques par la Sécurité sociale

05 opérations programmées dans une première phase

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Abdelhak Saihi, a révélé, mardi à Alger, que dans le cadre de l'inclusion des greffes hépatiques parmi les actes pris en charge par la Sécurité sociale, cinq opérations sont programmées dans une première phase. Dans une déclaration à la presse à l'issue de la signature d'une convention de partenariat entre la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) et l'Etablissement hospitalier spécialisé (EHS) en cancérologie "Centre Pierre et Marie Curie", portant sur la prise en charge

des greffes hépatiques à partir de donneurs vivants par la Sécurité sociale, le ministre a indiqué que "cinq opérations de greffes hépatiques sont programmées dans une première phase, et selon les besoins", ajoutant que "la première opération a déjà été effectuée la semaine dernière". Quant au volet de la formation, M. Saihi a fait savoir que "des pôles spécialisés dans plusieurs domaines seront créés, notamment dans le domaine de la greffe du foie et ce, dans plusieurs régions du pays, afin de permettre aux citoyens de bénéficier de ce type d'intervention", tout

en saluant la disponibilité des compétences nationales dans ce domaine. La convention vient affirmer "la volonté de l'Etat de prendre en charge ces patients dans le pays, alors qu'auparavant, ils étaient transférés à l'étranger pour ce genre d'opérations", a souligné le ministre. Il a rappelé que cette démarche s'inscrit dans le cadre des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatives à la mise à disposition des compétences nationales pour la prise en charge des malades souffrant de différentes pathologies dans le pays.

Spécialisé dans le trafic de drogue

Démantèlement d'un réseau criminel organisé à Béjaïa

Par Hocine Smaâli

Les éléments de la brigade de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, relevant du service de la police judiciaire de la Sûreté de la wilaya de Béjaïa, ont démantelé un réseau criminel organisé spécialisé dans le trafic de drogue. Selon un communiqué de la cellule de communication de la Sûreté de la wilaya de Béjaïa, «les éléments de la brigade de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes ont réussi, au début de cette semaine, à arrêter quatre individus âgés entre 21 et 27 ans». Cette action s'inscrit dans le cadre de «la lutte sans relâche que mènent les services de police contre la criminalité sous toutes ses formes, notamment celle liée au trafic illicite de stupéfiants». Les mis en cause, impliqués dans «une affaire de possession de kif traité destiné à la revente

illégale dans le cadre d'un réseau criminel organisé», ont été appréhendés lors de patrouilles de contrôle effectuées «dans le quartier Houma Ighzer, commune de Béjaïa, où les policiers ont remarqué trois individus suspects à bord d'un véhicule stationné». Après les avoir soumis à une «fouille corporelle», les agents ont découvert «une quantité de kif traité estimée à environ 10 grammes, présentée sous forme de petits morceaux préparés pour la vente», ainsi qu'«une somme d'argent de 1 292 000 dinars considérée comme provenant du trafic de stupéfiants». Le communiqué précise que «les suspects ont été immédiatement interpellés et transférés au siège de la police pour la poursuite de l'enquête». Celle-ci a permis «d'identifier leur principal fournisseur, résidant au village Leflay, commune de Sidi Aïch». Toujours selon la Sûreté de la wilaya, «sous la supervision des autorités judiciaires compétentes

et après extension du champ de compétence territoriale, le principal suspect a été appréhendé malgré sa tentative de fuite à moto et l'ingestion d'une quantité de drogue qu'il détenait sur lui». Les policiers ont retrouvé «un cutter portant des traces de stupéfiants», et la perquisition de son domicile a permis de saisir «des rouleaux de films plastiques utilisés pour l'emballage de la drogue, ainsi que plusieurs lames de cutter présentant des traces de kif traité». Enfin, la Sûreté de la wilaya de Béjaïa indique que «les enquêteurs ont établi un dossier judiciaire contre les mis en cause pour possession, transport et distribution de stupéfiants en vue de leur revente illégale dans le cadre d'un réseau criminel organisé, avec récidive». Présentés devant «les autorités judiciaires compétentes», les quatre suspects ont été placés «sous mandat de dépôt à l'issue de leur comparution immédiate».

Accidents de la route

34 morts et 1729 blessés en une semaine

Trente-quatre (34) personnes sont décédées et 1729 autres ont été blessées dans 1408 accidents de la route survenus entre le 5 et le 11 octobre en cours à travers plusieurs wilayas du pays, a indiqué un bilan hebdomadaire de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Médéa avec 3 personnes décédées sur les lieux d'accident et 72 autres blessées suite à 36 accidents de la circulation, précise la même source. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont effectué 1919 interventions pour procéder à l'extinction de 1359 incendies urbains et industriels, dont les plus importants ont été enregistrés à Alger (152 incendies), Tizi Ouzou (132 incendies) et Blida (70 incendies). Concernant le dispositif de lutte contre les incendies de forêts et de récoltes, les unités de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 16 incendies de forêts, 16 incendies de maquis, 57 incendies de broussailles, 11 incendies d'arbre fruitiers et 11 incendies de palmeraies, conclut le bilan.

Pour établir les listes du programme des logements

Réunion de coordination entre les ministères de l'Intérieur et de l'Habitat

Les ministères de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, et de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire ont tenu une réunion de coordination avec les walis, par visioconférence, consacrée à l'établissement des listes du programme des logements à distribuer au profit des citoyens à l'occasion du 71e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Guerre de libération nationale, a indiqué mercredi un communiqué du ministère de l'Intérieur. Cette réunion, tenue mardi au siège du ministère de l'Intérieur, a été supervisée par le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Mahmoud Djamaa et le Secrétaire général du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Said Attia, précise-t-on de même source. Lors de cette rencontre, l'accent a été mis sur "la nécessité d'assurer toutes les conditions nécessaires au niveau des sites concernés par la livraison des logements aux citoyens et citoyennes", conclut le communiqué.

Trafic de drogues dures et de psychotropes

Démantèlement d'un réseau criminel spécialisé à Alger

Les services de la première division de la police judiciaire relevant de la Sûreté de wilaya d'Alger ont démantelé un réseau criminel composé de deux (2) individus suspects de trafic illicite de drogues dures et de psychotropes, a indiqué lundi un communiqué de ces services. Menée sous le contrôle du parquet territorialement compétent, cette opération intervient suite à « l'exploitation d'informations concernant l'activité d'un réseau criminel spécialisé dans le trafic illicite de drogues dures et de psychotropes », précise-t-on de même source. Les investigations ont permis « l'identification et l'arrestation des membres du réseau et la saisie de 4.100 capsules de psychotropes et de 127 grammes de drogue dures de type cocaïne ». L'opération s'est également soldée par « la saisie d'une somme de 4.573.000 DA des revenus de la vente, d'une balance électronique et de deux véhicules exploités dans le trafic de ces substances ». « Les deux suspects ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'hamed, après la constitution d'un dossier pénal », conclut le communiqué.

Il y a 64 ans, les manifestations du 17 octobre 1961 à Paris Un crime d'État qui hante encore la V^e République

Par Hocine Smaïli

Soixante-quatre ans après le massacre des Algériens du 17 octobre 1961 à Paris, le sang des noyés de la Seine continue de hanter la conscience française. En 2025, alors que les relations entre Alger et Paris traversent une crise sans précédent, la France officielle demeure prisonnière de ses démons coloniaux. Tandis que la droite et l'extrême droite resuscitent les nostalgies de "l'Algérie française", cette commémoration rappelle, dans toute sa cruauté, la permanence d'un déni d'État et d'une honte que la Ve République n'a jamais effacée. En France, une extrême droite attisée par un Bruno Retailleau, tristement célèbre pour ses saillies revanchardes et ses relents de nostalgie coloniale, a pris le pas sur la raison d'État, empoisonnant durablement les rapports entre les deux nations. Emmanuel Macron, loin de s'y opposer, s'en est souvent fait le relais, multipliant les concessions à une droite revancharde et xénophobe. Entre calculs politiques et relents coloniaux, la diplomatie française, qui fait désormais de l'Algérie un enjeu de politique intérieure, semble prisonnière d'un passé qu'elle refuse obstinément de regarder en face. Plus que jamais, la mémoire du 17 octobre 1961 vient rappeler la nature profonde de cette relation faite de déni, d'arrogance et de blessures jamais refermées. Sur fond de crise diplomatique, cette date tragique revient comme un miroir tendu à la République française - celui d'un État qui, au nom de l'ordre, s'est transformé en machine répressive. Le 17 octobre 1961, ce jour-là, en pleine guerre d'Algérie, des milliers d'Algériennes et d'Algériens défilent pacifiquement à Paris à l'appel du Front de libération nationale (FLN). Ils protestent contre un couvre-feu raciste, décrété par le préfet de police Maurice Papon, qui interdit aux seuls « Français musulmans d'Algérie » de sortir après 20h30. La manifestation, encadrée par des consignes strictes de non-violence - « pas d'armes, pas de heurts, manifester en famille » -, sera réprimée avec une brutalité inouïe. La police, mobilisée par

milliers, tire, frappe, arrête. On comptera plus de 11 000 interpellations, des centaines de blessés, et plusieurs centaines de morts, noyés dans la Seine ou exécutés dans la rue. Des témoins racontent les rafles, les cris, les corps jetés dans le fleuve. Dans les jours qui suivent, on repêche plus de 150 cadavres entre Paris et Rouen. Parmi eux, Fatima Bedar, collégienne de 15 ans, retrouvée morte dans le canal de Saint-Denis. Les autorités, dans un ultime cynisme, font signer à son père un procès-verbal affirmant qu'elle se serait « suicidée ». Le lendemain, Maurice Papon nie la tragédie. Dans un communiqué de presse, il évoque « trois morts » et accuse les manifestants d'avoir provoqué la police. Les grands journaux reprennent cette version sans la contester: Le Figaro titre alors « deux morts, 44 blessés graves, 7.500 Nord-Africains arrêtés ». En réalité, la vérité était connue dès les premiers jours au sommet de l'État. Comme l'a révélé Mediapart en 2023 à partir d'archives inédites, le général de Gaulle et l'Élysée furent informés très rapidement de l'ampleur du crime. Une note du

conseiller Bernard Tricot datée du 28 octobre 1961 mentionne « 54 morts », noyés, étranglés ou abattus par balles. Une autre, datée du 6 novembre, recommande au chef de l'État d'« éviter le scandale » tout en rappelant qu'« il importe de montrer que certaines choses ne doivent pas être faites ». Pendant plus de vingt ans, la France officielle tait ce massacre. Papon deviendra même ministre du Budget, Roger Frey présidera le Conseil constitutionnel. Il faudra attendre les années 1980 pour que des historiens comme Jean-Luc Einaudi rouvrent la plaie. Dans La Bataille de Paris (1991), il reconstitue minutieusement la chronologie des faits et brise l'omerta. Lors du procès de Papon en 1997 pour complicité de crimes contre l'humanité pendant la Seconde Guerre mondiale, Einaudi témoigne et rappelle la responsabilité directe de Papon dans le massacre du 17 octobre 1961. Ce témoignage marquera un tournant: la France découvre alors qu'un haut fonctionnaire de la République, déjà compromis à Vichy, a aussi couvert des crimes coloniaux sous la Cinquième République. Plus de soixante ans après,

la vérité continue de se frayer difficilement un chemin. En 2022, une lettre ouverte signée par Pierre Audin (Fils de Maurice Audin) et plusieurs personnalités appelait Emmanuel Macron à inscrire le 17 octobre dans le calendrier officiel des commémorations nationales. Un an plus tard, en mars 2024, l'Assemblée nationale adopte une résolution historique reconnaissant et condamnant le massacre des Algériens du 17 octobre 1961 à Paris. Portée par la députée écologiste Sabrina Sebaihi, elle demande l'instauration d'une journée de commémoration officielle. Malgré la valeur purement symbolique de ce vote, le geste marque une avancée. Mais il suscite aussi les foudres de l'extrême droite, qui dénonce une prétendue « repentance à outrance ». « Le crime du 17 octobre n'est pas une bavure, c'est un crime d'institution », répond Paul Vannier (LFI), tandis que Sabrina Sebaihi fustige « le racisme décomplexé des héritiers de l'OAS ». Le massacre du 17 octobre 1961 n'est pas seulement un drame colonial: il révèle la part d'ombre de la Cinquième République. Un État qui, au nom de l'ordre, a accepté la barbarie sur son propre sol. « C'est la première fois dans l'histoire des peuples colonisés qu'ils portent la guerre sur le sol du colonisateur », déclarait le général Giap. En ce sens, le 17 octobre symbolise le moment où la République française s'est regardée dans le miroir de sa propre violence - et n'a pas supporté son reflet. Décidément, le massacre du 17 octobre 1961 n'est pas une page tournée. Soixante-quatre ans après, il continue de hanter la mémoire française, tant que le déni demeure intact. En France, certains responsables politiques donnent encore l'impression que l'Algérie reste un territoire sous influence, qu'il faut rappeler à l'ordre plutôt que considérer comme un partenaire souverain. Sous couvert de coopération, persistent les vieux réflexes de domination et la nostalgie d'un paradis perdu. Tant que la République Française refusera d'assumer ce crime d'État et de rompre avec cette arrogance héritée du colonialisme, la Seine continuera de refléter l'ombre d'une honte que le temps ne parvient pas à effacer.



Grâce à un foncier de plus en plus accessible

L'investissement et l'immobilier se portent bien à Oran

Par B. Habib

Le marché de l'immobilier et du bâtiment a plutôt l'air de se porter bien dans la deuxième plus grande ville d'Algérie à la faveur du foncier de plus en plus accessible aux promoteurs et investisseurs mettant un terme à certaines allégations selon lesquelles il y aurait une «pénurie de foncier». Une allégation également balayée d'un revers de la main par plusieurs responsables chargés de la gestion du secteur de l'investissement. Cette relance aux assiettes de terrain, aux projets à utilité publique et aux

investissements divers, a fait d'Oran un pôle d'attraction économique et industriel stratégique ces dernières années. En témoigne les usines et les plateformes économiques qui se sont implantées sur le territoire de la wilaya dont les entreprises de production pharmaceutique, les établissements touristiques, usines automobiles, les entreprises de pneumatique, les usines de plâtre et d'acier tournées également à l'exportation, les usines de lait et produits laitiers, les fermes agricoles pilotes, les fermes d'élevage, de même que le foncier marin, ouverte aux investisseurs et opérateurs spé-

cialisés dans l'aquaculture et l'élevage de poissons d'eau douce. Autant d'atouts qui font de la wilaya un pôle économique plurisectoriel par excellence. Cette transformation géoéconomique a permis de financer et de relancer de vieux projets, améliorer le visage et l'image économique de la wilaya, créer des milliers d'emplois et de générer des dividendes sur le plan de la fiscalité locale. Ce qui a favorisé la relance de l'investissement productif local est intimement lié aux guichets uniques et aux facilitations accordées aux investisseurs et opérateurs économiques.

Centre international pour le développement des politiques migratoires Une délégation visite l'Institut de formation des personnels des collectivités locales d'Oran

Une délégation du Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), a effectué une visite à l'Institut national de formation des personnels des collectivités locales d'Oran «Rachid-Mirazi», où elle s'est enquis des spécificités de cet établissement de formation qui abritera les sessions de formation destinées aux cadres et aux fonctionnaires des services activant dans le domaine de gestion et de gouvernance de la migration, a indiqué, mercredi, un communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports.

«Dans le cadre du parachèvement du lancement officiel du projet de partenariat entre l'Algérie et l'ICMPD, visant à renforcer les capacités dans le domaine de la gouvernance de la migration, et dont le lancement des activités a été supervisé par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, une délégation représentant le Centre et les Etats finançant le pro-



jet (Danemark, Suisse et Pays-Bas), a effectué, la semaine écoulée, une visite à l'Institut national de formation des personnels des collectivités locales (Rachid Mirazi) dans la wilaya d'Oran», précise le communiqué. Lors de cette visite, «la délégation a visité les différentes structures pédagogiques, les salles et les structures d'hébergement et de restauration dont dispose l'institut qui est l'une des

structures mises à la disposition de l'ICMPD par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports dans, dans le cadre de l'exécution du projet». A cette occasion, des explications ont été fournies à la délégation sur «les missions de l'Institut et le rôle du secteur de l'Intérieur dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles.

Pour renforcer les culturels, académiques et sociaux

Lancement de la manifestation «Semaine Oran-Alicante»

La manifestation «Semaine Oran-Alicante» (Espagne) a été lancée, dimanche à Oran, avec au menu des spectacles, des ateliers, des expositions et des tables rondes visant à renforcer les liens culturels, académiques et sociaux entre les deux villes. Cet événement est organisé par la Maison de la Méditerranée (Casa Mediterraneo), l'Institut Cervantès espagnol et l'Université d'Oran 1 «Ahmed Ben Bella». C'est au sein de cette dernière qu'une série d'ateliers a débuté sur la bande dessinée arabe, destinés aux étudiants de l'Institut des Beaux-Arts, animés par la fondation espagnole «El Fanar», qui œuvre à rapprocher les cultures arabe et espagnole. Le directeur de l'Institut des Beaux-Arts, Aissa Ras El-Ma, a indiqué que cet atelier s'inscrit dans le cadre de la coopération entre l'Université d'Oran 1 et la fondation «El Fanar». Il permet aux étudiants en arts plastiques de découvrir l'histoire de la bande dessinée,

notamment arabe, et aboutira à la réalisation de tableaux et d'œuvres qui seront exposés à la fin de la manifestation. A cette occasion, une table ronde sera également organisée sur le thème: «Algérie – Espagne: nouvelles voies pour renforcer la coopération stratégique entre les deux rives». Par ailleurs, le Musée public national d'art moderne et contemporain d'Oran (MAMO) accueille une exposition photographique intitulée «Oran et Alicante: mémoire partagée», organisée par la Maison de la Méditerranée.

Cette exposition offre une fenêtre visuelle sur les deux villes, liées par des relations humaines et historiques profondes, et établit un dialogue artistique mettant en avant l'architecture comme art expressif commun et élément identitaire reflétant l'esprit méditerranéen. Les photographies ont été réalisées par un groupe de photographes algériens et espagnols, qui ont présenté des visions artistiques complémentaires enrichissant l'expérience visuelle et affirmant le caractère collaboratif de ce projet culturel.

4eme périphérique - Es Sénia

02 blessés et 03 véhicules endommagés

Dans la journée du lundi dernier, la commune d'Es Sénia a été le théâtre d'un accident de la circulation routière, survenu au niveau du 4eme périphérique. Selon une source officielle, l'accident a fait 02 blessés. Notre source indique que les victimes âgées de 32 et 45 ans, ont été touchées aux jambes et à l'épaule. Après avoir reçu les premiers secours, les victimes ont été évacuées vers les services des urgences de l'EHU 1er Novembre 1954 et la route a été dégagée. Les causes de cet accident sont inconnues pour l'heure. Une enquête a été ouverte.

A.Kader

Sûreté de wilaya d'Oran Ou l'art d'humaniser la sécurité

L'humanisation de l'action policière n'est plus un slogan, mais une réalité à Oran. A la 6ème Sûreté urbaine, les agents incarnent une nouvelle génération de policiers proches du citoyen, à l'écoute et respectueux. Leurs missions ne se limitent plus à faire appliquer la loi mais à comprendre, dialoguer et prévenir. Une démarche soutenue par la Direction de Sûreté de wilaya d'Oran qui fait de la proximité humaine, un pilier de la sécurité moderne. Dans un contexte où la relation entre citoyens et forces de l'ordre demeure souvent marquée par la méfiance, le 6ème arrondissement de police (Hai Abdelmoumene) se distingue par une approche humaine et exemplaire. Ses agents ont su instaurer un véritable climat de confiance avec la population, en particulier avec les jeunes. Loin des méthodes purement répressives, les policiers de cet arrondissement misent sur la prévention, la sensibilisation et le dialogue. Ils vont à la rencontre des habitants, écoutent leurs préoccupations et n'hésitent pas à donner des conseils précieux pour lutter contre les fléaux sociaux tels que la délinquance, la drogue, les agressions etc... Cette politique de proximité, encouragée par la Direction de la Sûreté de wilaya d'Oran, donne des résultats concrets: plus de respect, moins de tension et une meilleure coopération entre la police et les citoyens. Les jeunes souvent mal compris trouvent auprès de ces policiers une oreille attentive et un soutien dans leurs difficultés quotidiennes. Le 6ème arrondissement prouve ainsi qu'une autre image de la police est possible: celle d'une institution au service du citoyen, engagée dans la protection mais aussi dans l'éducation et la prévention. Une démarche exemplaire qui mérite d'être saluée et reproduite ailleurs. La Sûreté de wilaya d'Oran, à travers la 6ème Sûreté urbaine, incarne aujourd'hui ce que devrait être la police de demain proche du citoyen, présente sans être pesante, ferme sans être répressive. En misant sur l'écoute, la prévention et la confiance, ses hommes et femmes rappellent qu'avant tout uniforme, il y a un cœur une mission et un engagement au service de la société. Ce succès n'est pas le fruit du hasard mais le résultat d'une vision claire portée par la Direction de la SW d'Oran, sous une orientation fondée sur la proximité et la modernisation de l'action policière.

Youcef Chaibi

4ème périphérique (Hasnaoui)

05 blessés dans un accident de la route

Durant les dernières 48 heures, on a appris, de sources bien informées que le 4ème périphérique a été le cadre d'un violent accident de la circulation, non loin de la cité Hasnaoui, dans la commune de Bir El Djir. Nos sources rapportent qu'une camionnette de marque Chana a percuté une voiture touristique de marque Toyota Auris. Le choc était tellement violent que 05 personnes ont été sérieusement blessées dont une dans un état inquiétant. Les 02 véhicules ont été fortement endommagés à l'avant. Face à cette situation, les secouristes de la Protection civile, ont été alertés. Une fois sur le lieu de l'accident, les sauveteurs ont présenté les premiers soins aux blessés, avant de les évacuer vers les services d'urgence de l'EHU «1er Novembre 1954». Une enquête a été ouverte pour faire la lumière sur les causes de cet accident.

A.Kader

Bilan de la sécurité routière
à Sidi Bel-Abbès
**Plus de 2.600 infractions
routières en septembre**

Le bilan du mois de septembre en matière de sécurité routière et d'ordre public à Sidi Bel-Abbès est lourd. Les services de la Sûreté de l'État ont enregistré plus de 2.600 infractions routières sur le territoire de la wilaya, un chiffre qui témoigne de l'importance des manquements au Code de la route. Dans le détail, l'unité chargée du contrôle du tramway a également été très sollicitée, relevant 183 infractions spécifiquement liées à son tracé, à savoir conduite, arrêt ou stationnement non autorisés. Ces chiffres alarmants se répercutent malheureusement sur le nombre d'accidents. Durant la même période, 23 accidents de la circulation ont été dénombrés. Ces drames ont entraîné la mort de deux (02) personnes et ont fait 22 blessés de divers degrés de gravité. L'analyse des causes de ces accidents pointe sans surprise le facteur humain comme principal responsable, étant à l'origine de 18 des 23 sinistres. Le non-respect du Code de la route reste la cause majeure de ces drames. Parallèlement à la sécurité routière, les forces de police ont également mené des opérations pour veiller au respect de l'urbanisme et de l'environnement urbain. Dans ce cadre, 09 infractions ont été enregistrées en matière d'urbanisme. Le volet de la propreté et de la santé publique a donné lieu à 23 infractions relevées. Enfin, la lutte contre le commerce illégal s'est intensifiée, aboutissant à l'enregistrement de 28 infractions. Ces opérations se sont soldées par la saisie d'une quantité importante de biens de consommation. Des mesures légales ont été prises à l'encontre de tous les contrevenants dans ces différents domaines. **M.Nouar**

Sidi M'hamed Benaouda (Relizane)
**Les habitants réclament
la réhabilitation de la route
principale et l'eau potable**

Les habitants des douars Er-Rouached, Ouled Sidi Bekhadda et El Kraïfia, relevant de la commune de Sidi M'hamed Ben Aouda dans la wilaya de Relizane, se plaignent depuis plusieurs années de l'état déplorable de la route qui les relie au chef-lieu communal et aux localités voisines. Cette voie, devenue quasiment impraticable et fortement dégradée, constitue pourtant un axe vital pour les habitants. En effet, cette route assure non seulement la liaison entre les communes de Sidi M'hamed Ben Aouda et Sidi Lazreg, mais elle représente également un maillon stratégique entre les wilayas de Relizane et de Tiaret. Grâce à ce tronçon, les citoyens de Sidi M'hamed Ben Aouda souhaitant se rendre à Tiaret pourraient parcourir à peine 15 kilomètres, au lieu de plus de 40 kilomètres via les communes de Relizane et de Zemoura. La réhabilitation de cette route permettrait ainsi de désenclaver une large zone rurale et de faciliter les échanges agricoles et économiques. Selon les habitants, près de 85 % de la production agricole de la commune de Sidi M'hamed Ben Aouda provient de ces douars, réputés pour la fertilité de leurs terres et l'importance de leur cheptel. Mais la dégradation de la route freine considérablement l'écoulement des produits agricoles vers les marchés, occasionnant de lourdes pertes aux agriculteurs, notamment en période de récolte. Un autre problème majeur touche les habitants du douar Er-Rouached, confrontés à une grave pénurie d'eau potable. Pourtant, un projet de raccordement au réseau d'eau a été réalisé il y a plus de dix ans, mobilisant des fonds publics conséquents, et le système est prêt à être exploité. Cependant, jusqu'à ce jour, le projet n'a jamais été inauguré. D'après les élus locaux, il manquerait simplement une pompe d'alimentation au niveau de la station de distribution située à Ouled Barkat (douar En-Nawafil) pour permettre sa mise en service. Malgré la succession de plusieurs assemblées communales, aucune solution concrète n'a été apportée, laissant les habitants et leurs troupes souffrir du manque d'eau dans un silence administratif prolongé. **N. Aymen**

Lutte contre la corruption à Mostaganem
**La wilaya abrite les deux journées de formation
des formateurs du réseau «Narakom»**

Par Charef Kassous

Dans le cadre des efforts consentis par les pouvoirs centraux visant à asseoir de réels principes d'intégrité et à consolider la transparence dans la gestion des affaires publiques, la Wilaya de Mostaganem a abrité les deux journées de formation des formateurs du réseau "Narakom" organisées par la Haute Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption. L'ouverture des sessions de formation dispensées par les membres du comité du réseau algérien de la transparence a été donnée par la présidente Mme Salima Mesrati. C'est au niveau de la salle des conférences de la wilaya qu'a eu lieu l'évènement qui s'étalera sur deux jours. La salle a accueilli une assistance assez diverse entre responsables, élus locaux et nationaux et surtout les représentants du mouvement associatif de la wilaya, venus nombreux pour débattre sur la thématique de la transparence, de la lutte contre la corruption et ses mécanismes. Cette manifestation à caractère spécifique s'est ouverte avec le slogan "Une formation continue pour une société civile bastion de lutte contre la corruption". A l'ouverture de cette journée, le wali, Mr Ahmed Boudouh, a d'abord salué la présidente et son staff pour tous les efforts déployés pour ce noble objectif qui consiste à conceptualiser l'intégrité dans la gestion publique et à lutter contre toutes les formes immorales dégradantes de la société algérienne. Le



chef de l'Exécutif a assuré que la corruption est un phénomène anti-démocratique, une obstruction majeure au développement économique. Ce fléau, ajoutera-t-il, «occasionne souvent une perte de confiance de la société vis-à-vis des institutions publiques». Et d'ajouter : «La lutte contre la corruption a été une préoccupation essentielle des pouvoirs publics qui ont engagé d'importantes réformes institutionnelles et juridiques afin de conforter les principes de l'Etat de droit et atteindre les niveaux d'intégrité et de transparence dans la gestion des affaires publiques». Madame Salima Mesrati, une dame engagée et dévouée à ses objectifs, qui s'assimile à cette option de la nouvelle Algérie, intervient pour rappeler d'abord que le lancement de cette stratégie de lutte contre la corruption s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Président Tebboune. Cette stratégie vision du premier magistrat du pays consiste

à construire, pour le futur de la nation, un état de droit et à créer un climat politique, social et économique contre tous types de malversations. Elle ajoutera que cette institution qui est la Haute Autorité œuvre dans le sens des orientations du président afin d'arriver à faire régner en Algérie les grands principes de l'intégrité, de la transparence et un véritable État de droit au service de tous les citoyens. Faut-il souligner que lors de la première journée et au vu de l'importance des thématiques abordées, les membres de la société civile ont abondamment intervenu. Beaucoup ont mis en exergue des préoccupations en relation avec l'administration, ils ont dévoilé plusieurs facettes de la corruption surtout celles dues à des comportements malsains au niveau de beaucoup de services administratifs. Certains s'expriment sur la justice sociale et certaines formes de corruption par l'abus d'autorité. D'autres ont mis le doigt sur le clientélisme et les passes droits touchant plusieurs secteurs d'activités... Enfin, le débat a été remarquablement fascinant. Des ateliers ont été ouverts à l'intention des participants sur plusieurs thèmes relatifs à la manifestation.

Le ministre des Ressources
en Eau à Saïda
Le défi de l'eau

L'approvisionnement en eau et l'assainissement qui constituent deux points importants comme pierre d'achoppement dans la réalisation des programmes d'action de la wilaya de Saïda, ont été au centre d'une visite de travail et d'inspection du Ministre des ressources en eau, mardi dernier. Lors de cette tournée qu'il a effectuée, le ministre a visité les infrastructures relevant de son département tels que la nappe phréatique de Fijel, un forage dans la localité de Berbour ainsi que le réseau de traitement de l'eau de Ain-Zerga où va être implanté le nouveau pôle urbain. Il y a lieu de signaler que le ministre Derbal Taha, accompagné de son staff administratif et technique, a assisté à une présentation des activités qui y sont menées par la direction locale de l'Hydraulique qui mène, faut-il le dire, des efforts pour atteindre les objectifs relatifs à ce secteur et améliorer la vie de la population de la ville des Eaux et l'éloigner des Mots et des Maux qui ravagent la société locale. **OULD OGBAN**

Groupement scolaire «Ezabouja» à Ain Tarek (Relizane)
Manque de transport et surcharge des bus



Le groupement scolaire Ezabouja, dans la commune d'Ain Tarek (wilaya de Relizane), connaît une situation préoccupante en raison du manque de moyens de transport scolaire et de la surcharge importante des bus, obligeant des dizaines d'élèves à endurer quotidiennement de longues et difficiles conditions de déplacement vers leurs établissements, souvent dans des situations peu sûres. Selon les témoignages recueillis auprès des parents d'élèves, les bus disponibles transportent parfois plus de cinquante enfants par trajet, alors que leur capacité ne dépasse pas vingt-cinq places assises. Le nombre total d'élèves dépasse, quant à lui, les 380 inscrits, ce qui rend les trajets particulièrement éprouvants, notamment aux heures de pointe, le matin et à la sortie des classes. Les parents déplorent une souffrance quotidienne liée à ce manque de moyens, contraignant certains enfants à attendre longtemps ou à marcher sur de longues distances pour rejoindre leur école, s'exposant ainsi aux risques de la circulation et aux intempéries. Cette situation, selon eux, se répète chaque année scolaire, sans qu'une solution durable ne soit apportée. Face à cette réalité, les familles appellent les autorités locales à intervenir d'urgence afin d'assurer un nombre suffisant de bus scolaires, mieux répartis pour couvrir l'ensemble des zones habitées relevant de la commune. Les habitants d'Ain Tarek espèrent que le wali de la wilaya, accordera une attention particulière à cette problématique, en prenant des mesures concrètes pour renforcer le parc de transport scolaire, garantissant ainsi des déplacements sûrs et réguliers pour les élèves et mettant fin à une souffrance qui perdure depuis plusieurs années. **N. Aymen**

Bataille de Ferghous Akbach (Biskra)

Un affrontement épique à enjeu existentiel

La bataille de Ferghous Akbach, survenue le 14 octobre 1960 sur les monts Ahmar Khedou dans l'actuelle commune de M'ziraa (Biskra), a été un affrontement épique à enjeu existentiel engagé durant la Révolution par les moudjahidine de l'Armée de libération nationale (ALN) contre les forces d'occupation française. En dépit du déséquilibre entre les forces coloniales surarmées et les troupes de moudjahidine ne disposant que d'armes légères, cette bataille a mis en échec l'opération planifiée par l'armée française pour prendre le contrôle de ce refuge naturel fortifié des moudjahidine et de les éliminer, ce qui a été considéré par les chefs de la Révolution comme une victoire malgré les pertes subies, a affirmé dans son témoignage le moudjahid Abdelkader Seriani, frère du moudjahid Abdelhafid, un des participants à cette bataille aujourd'hui malade. Selon le même orateur, la bataille s'est produite dans le sillage d'une vaste opération de

ratissage menée dans la région par les forces militaires françaises appuyées par des unités de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique nord) suite à quoi les moudjahidine avaient décidé de se réfugier sur le sommet du mont Ferghous Akbach qui leur assurait une protection naturelle en raison du relief montagneux accidenté du site et d'une multitude de grottes à accès difficile les rendant imprenables. Les chefs de la bataille ont positionné les moudjahidine dans des tranchées avec des armes légères guettant l'ennemi. Le matin, les avions de reconnaissance parviennent à découvrir un centre d'accueil des malades et des personnes âgées qui fut aussitôt la cible de bombardements intenses suivis d'opérations du débarquement de forces hélicoptères pour encercler les moudjahidine qui réussirent à les repousser donnant lieu à une nouvelle vague de pilonnage. L'occupant fait usage alors de ses multiples armes dont les bombes au napalm pour percer les

lignes des moudjahidine qui sont arrivés à défendre leurs positions jusqu'à minuit. Dans l'obscurité, les moudjahidine exploitent leur connaissance du terrain pour se faufiler parmi les lignes ennemies et s'extirper du théâtre de la bataille, a ajouté la même source. Plus de 100 Chahid dont des djounoud et des chefs de l'ALN de la Nahia 4 de la zone 2 de la wilaya 1 historique ainsi que 7 femmes sont tombés au champ d'honneur durant la bataille qui avait coûté aux forces coloniales françaises plusieurs dizaines de morts et de blessés, selon un document du Musée régional Mohamed Chabani de Biskra. Les habitants des piémonts Sud des Aurès ont dû consentir le sacrifice suprême pour permettre à la Révolution de libération de franchir les Aurès vers le Sahara, parvenant à mettre en échec les tentatives des forces françaises d'encercler la région des Aurès et à faire de la montagne de Ferghous Akbach un refuge inviolable.

Annaba

30 millions de DA pour la réhabilitation des casiers de l'enfouissement technique

L'établissement public de wilaya de gestion des centres d'enfouissement technique (CET) d'Annaba a consacré une enveloppe financière de 30 millions DA pour la réhabilitation et l'aménagement des casiers d'enfouissement du site de «El Berka Zarka» dans la commune d'El Bouni, en vue d'augmenter la capacité d'accueil du site, a indiqué lundi son directeur, Toufik Foughali. Le même responsable a précisé à l'APS que le site de «El Berka Zarka» à El Bouni reçoit les déchets de plusieurs communes limitrophes comme Annaba, Sidi Amar, El Hadjar, Berrahal et la nouvelle ville de Draa Errich, ce qui en fait un site principal de traitement des déchets ménagers à l'échelle de la wilaya. Il a ajouté que cette opération s'inscrit dans le cadre d'un programme de réhabilitation des anciens casiers qui ne sont plus en mesure d'absorber les quantités croissantes de déchets, précisant que le projet concerne l'enfouissement des casiers 1, 2 et 5 dans le but d'améliorer le rendement de cette infrastructure et de



garantir la continuité des services d'enfouissement et de traitement des déchets. Selon la même source, les travaux sont réalisés sur la base d'une étude technique et scientifique rigoureuse, respectant les normes environnementales, avec l'utilisation de quantités importantes de terre et de pierres pour assurer la cohésion des couches et la protection des sols et des nappes souterraines, ajoutant que les travaux avancent à un rythme « régulier».

Le même responsable a également indiqué que l'opération constitue «la première phase» dans le cadre d'un plan global de développement des infrastructures d'enfouissement technique des déchets à travers la wilaya, avec l'intégration de futurs projets portant sur le tri sélectif et le recyclage, en vue de consolider l'approche nationale en matière d'économie circulaire et protectrice de l'environnement.

Bouira

300 millions de dinars pour la réhabilitation des résidences universitaires

Une enveloppe financière de 300 millions de dinars a été allouée à la réhabilitation de six résidences universitaires dans la wilaya de Bouira, dont le taux d'avancement des travaux a dépassé les 90 %, a-t-on appris lundi auprès de la direction des œuvres universitaires (DOU). Lancée le 15 juillet dernier, cette opération concerne six (06) résidences et 08 restaurants universitaires. Elle porte sur la réhabilitation de toutes les infrastructures de ces résidences, notamment des pavillons, des blocs socioculturels, des chambres et des blocs sanitaires, comme l'a précisé la directrice des œuvres universitaires (DOU), Hadj Rabah

Hassiba. «Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a mobilisé une enveloppe financière pour mener cette opération de réhabilitation, dont les travaux devraient bientôt s'achever, avec un taux d'avancement de plus de 90%», a précisé à l'APS Mme Hadj Rabah. Dimanche, le wali Abdelkrim Laâmourri a inspecté les travaux de cette opération et a invité les entreprises à accélérer le rythme du chantier afin de rouvrir ces résidences aux étudiants dans les meilleurs délais. «L'objectif de cette opération est d'améliorer le cadre de vie des étudiants et de leur assurer une meilleure prise en charge», a expliqué la même responsa-

ble. Elle a également annoncé la mise en place d'une cellule d'écoute à la DOU pour accueillir, orienter et accompagner au mieux les étudiants résidents, mais aussi pour faciliter les inscriptions et l'hébergement. L'université Akli Mohand Oulhadj compte six résidences universitaires d'une capacité d'accueil globale de 803 lits, selon les détails fournis à l'APS par la même responsable. «Cette année, nous avons enregistré l'inscription de 6239 étudiants déjà orientés vers leurs résidences, alors que le nombre de demandes de résidence introduites auprès de nos services était de plus de 8000 demandes», a encore précisé la DOU.

Chauffage des écoles primaires d'El Tarf
80 millions de DA
consacrés à la maintenance et la réparation

Une enveloppe financière de 80 millions de dinars a été allouée par les services de la wilaya d'El Tarf pour la maintenance et la réparation des systèmes de chauffage dans des écoles primaires, a indiqué lundi le directeur de l'administration locale (DAL), Mahieddine Boufenché. Le même responsable a précisé à l'APS que les travaux de maintenance et de réparation des équipements de chauffage ont été achevés dans 24 écoles primaires situées dans les communes de Boutheldja, de Chafia, de Ben Mhidi, de Echatt, de Brihan, de Besbes et de Dréan. Il a également affirmé que toutes les écoles primaires de la wilaya bénéficieront, cet hiver, du chauffage dans le cadre des efforts locaux visant à assurer une couverture complète dans ce domaine. L'opération s'inscrit dans la stratégie nationale visant à remplacer les systèmes de chauffage fonctionnant au mazout par d'autres fonctionnant au gaz propane et au gaz de ville, selon la même source. Par ailleurs, la wilaya a également bénéficié d'une enveloppe de 680 millions DA répartie entre les communes, pour soutenir le programme de repas chauds dans des cantines scolaires, en fonction du nombre d'élèves et de la situation financière de chaque commune. Dans le domaine du transport scolaire, la wilaya d'El Tarf a bénéficié d'un montant de 50 millions de dinars pour la maintenance et la location de bus de transport scolaire.

Sétif

Hamlaoui préside une rencontre avec les acteurs de la société civile

La présidente de l'Observatoire national de la société civile (ONSC), Mme Ibtissem Hamlaoui, a présidé mardi à Sétif une rencontre avec les acteurs de la société civile au cours de laquelle l'accent a été porté sur «l'importance de l'instauration d'une culture de dialogue, de concertation et de complémentarité entre les institutions de l'Etat et la société civile». Dans son allocution à l'occasion, Mme Hamlaoui a affirmé «nous jetons les bases aujourd'hui d'une nouvelle phase où la société civile constitue un des fondements de l'Etat moderne, un Etat des institutions qui ouvrent leurs portes à toutes les initiatives constructives et à tout effort visant à servir l'intérêt général dans le cadre de la loi et du respect réciproque». Et d'ajouter: cette rencontre constitue «un moment pour fonder une culture de dialogue, de concertation et de complémentarité entre les institutions de l'Etat et la société civile dans le cadre de la nouvelle vision de l'Etat algérien dont la marche est dirigée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, convaincu que le développement véritable ne peut s'opérer sans une société civile forte, agissante et formatrice». Elle a également abordé le rôle des associations locales, des comités de quartiers et de tous les acteurs de la société civile en tant que «partenaires fondamentaux du processus de décision publique ainsi que dans la transmission des préoccupations du citoyen et l'engagement d'initiatives utiles en adéquation avec la réalité locale». De son côté, le wali de Sétif, Mustapha Limani, a souligné que cette rencontre est «un moment important dans le processus de consolidation de la communication et du dialogue entre les composantes de la société civile et les institutions de l'Etat dans le cadre de la vision concrétisée par le président de la République à travers l'association du citoyen et de la société civile à la prise de décision et de l'engagement de la démocratie participative», relevant l'importance accordée par l'Etat à la société civile comme «partenaire efficace du développement local et force de proposition pour les autorités publiques».

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA JUSTICE

COUR D'ORAN
SECRÉTARIAT GÉNÉRALE
NIF : 41200400031036

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 01 /2025

Le secrétaire général de la cour d'ORAN, lance un appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 01 /2025 ayant pour objet « ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES LOCAUX ET ESPACES DU SIEGE DE LA COUR D'ORAN, ET DES TRIBUNAUX EN RELEVANT POUR L'ANNEE 2026 », reparté en onze (11) lots :

- ✓ Lot n° 01 : Siège de LA COUR D'ORAN ;
- ✓ Lot n° 02 : Siège du TRIBUNAL D'ORAN ;
- ✓ Lot n° 03 : Siège du POLE PENAL SPECIALISE ORAN ;
- ✓ Lot n° 04 : Siège du TRIBUNAL D'EL OTHMANIA ;
- ✓ Lot n° 05 : Siège du TRIBUNAL DE FELLAOUCENE ;
- ✓ Lot n° 06 : Siège du TRIBUNAL D'ARZEW ;
- ✓ Lot n° 07 : Siège du TRIBUNAL D'ES SENIA ;
- ✓ Lot n° 08 : Siège du TRIBUNAL D'AÏN TURK ;
- ✓ Lot n° 09 : Siège du TRIBUNAL D'OUED TLELAT ;
- ✓ Lot n° 10 : Siège du TRIBUNAL DE GDYEL ;
- ✓ Lot n° 11 : Siège du TRIBUNAL DE COMMERCE SPECIALISE D'ORAN.

N.B N° 01 :

Les candidats intéressés peuvent soumissionner pour un lot ou pour plusieurs lots, et peuvent attributaire pour un (01) lot ou plusieurs lots.

N.B N° 02 :

Dans le cas d'un soumissionner attributaire pour plusieurs lots, il doit assurer les moyens matériels pour chaque lot distingue.

Conditions d'éligibilité :

- Ayant les codes y afférant dans le registre du commerce Code d'activité N° : 606201.
- Ayant au moins une (01) attestation de bonne exécution, délivrée et signée par des opérateurs publics, pour des opérations similaires a l'objet du cahier des charges (prestations d'entretien, de nettoyage, et d'hygiène).
- La visite du site est obligatoire par rapport à la déclaration à souscrire et à la lettre de soumission
- Ayant un effectif exigé par la mémoire technique justificatif du Personnels De Nettoyage à affecter à la Cour D'ORAN et Les Structures Judiciaire en relevant, justifiés par des attestations de mise à jour CNAS en cours de validité a la date de parution de l'avis d'appel d'offre.
- Ayant au moins 5.000.000,00 DA de moyennes du chiffre d'affaires des trois dernières années, justifiées par les bilans comptables approuvés par les services des impôts (pour les soumissionnaires ayant moins de trois ans d'existence le dernier bilan sera pris en considération), pour le lot N° 01 ;
- Ayant au moins 3.000.000,00 DA de moyennes du chiffre d'affaires des trois dernières années, justifiées par les bilans comptables approuvés par les services des impôts (pour les soumissionnaires ayant moins de trois ans d'existence le dernier bilan sera pris en considération), pour les lots N° 02, 04, 05, 06, 07, 08 et 10 ;
- Ayant au moins 1.000.000,00 DA de moyennes du chiffre d'affaires des trois dernières années, justifiées par les bilans comptables approuvés par les services des impôts (pour les soumissionnaires ayant moins de trois ans d'existence le dernier bilan sera pris en considération), pour les lots N° 03, 09 et 11 ;

Ayant:

- Une (01) auto laveuse justifiée par une facture d'achat ou PV inventaire, pour le lot N° 01 ;
- Une (01) auto laveuse justifiée par une facture d'achat ou PV inventaire, pour le lot N° 04 ;
- Une (01) auto laveuse justifiée par une facture d'achat ou PV inventaire, pour le lot N° 05 ;
- Une (01) auto laveuse justifiée par une facture d'achat ou PV inventaire, pour le lot N° 07 ;
- Une (01) auto laveuse justifiée par une facture d'achat ou PV inventaire, pour le lot N° 10 ;
- Un (01) chariot élévateur ou nacelle pour le nettoyage des vitres, pour le lot N° 01 ;
- Un (01) chariot élévateur ou nacelle pour le nettoyage des vitres, pour le lot N° 04 ;
- Un (01) chariot élévateur ou nacelle pour le nettoyage des vitres, pour le lot N° 05 ;
- Un (01) chariot élévateur ou nacelle pour le nettoyage des vitres, pour le lot N° 07 ;
- Un (01) chariot élévateur ou nacelle pour le nettoyage des vitres, pour le lot N° 10 ;
- Un (01) mono brosse justifiée par des factures d'achat ou PV inventaire, pour chaque lot.
- Un (01) aspirateur professionnel justifié par des factures d'achat ou PV inventaire, pour chaque lot.
- Un (01) nettoyeur à haute pression justifiée par une facture d'achat ou PV inventaire, pour chaque lot.

Les entreprises intéressées peuvent retirer le présent cahier des charges directement ou par des représentants dûment désignés par leurs soins, auprès du Service Contractant :

LA COUR DE JUSTICE D'ORAN, Secrétariat Général (3ème Étage) Sis au TROISIEME BOULEVARD PERIPHERIQUE AHMED MEDEGHRI HAI IBN ROCHD ORAN.

Les offres doivent être déposées à l'adresse ci-dessus et présentées sous la forme

1-L'ENVELOPPE CONTENANT LE DOSSIER DE CANDIDATURE : les documents prévue dans l'article n° 09.01 (voire l'article n° 09.01 du cahier des clauses administratives générales du cahier des charges)

A insérer le dossier de candidature dans une enveloppe séparée et cachetée, indiquant la dénomination de l'entreprise, et l'objet de l'appel d'offres.

2-L'ENVELOPPE CONTENANT L'OFFRE TECHNIQUE : les documents prévue dans l'article n° 09.02 (voire l'article n° 09.02 du cahier des clauses administratives générales du cahier des charges)

A insérer l'offre technique dans une enveloppe séparée et cachetée, indiquant la dénomination de l'entreprise et l'objet de l'appel d'offres.

3-L'ENVELOPPE CONTENANT L'OFFRE FINANCIERE : les documents prévue dans l'article n° 09.03 (voire l'article n° 09.03 du cahier des clauses administratives générales du cahier des charges)

A insérer l'offre financière dans une enveloppe séparée fermée et cachetée, indiquant la dénomination de l'entreprise et l'objet de l'appel d'offres

Les trois enveloppes indiquées ci-dessus, comportant le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, sont insérées dans une enveloppe unique cachetée et anonyme, ne comportant que la mention suivante : « **A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres** » ainsi que le service contractant et l'objet et numéro de l'appel d'offres.

- La durée de préparation des offres est de vingt (20) jours.

- Le jour et l'heure limite de dépôt des offres est fixée aux vingtièmes (20^{èmes}) jours à partir de la première parution dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public «BOMOP» ou dans la presse nationale de 08 h 30 mn à 12 h 00 mn, si ce jour coïncide avec un jour férié ou avec des jours de repos légal (Vendredi et Samedi), la date de dépôt des offres est prorogée au jour ouvrable suivant.

- Les offres parvenues après la date et heure limite fixé pour le dépôt des offres ne seront pas acceptées.

- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois à compter de la date de dépôt des offres.

Par le présent avis, les soumissionnaires sont conviés à l'ouverture des plis qui aura lieu publiquement le jour de dépôt des offres à 13 h 30 min, au siège de :

La Cour de justice d'Oran, secrétariat général (3eme étage) sis au troisième (3^{ème}) boulevard périphérique Ahmed Medeghri Haï ibn Rochd Oran.

Le Secrétaire général

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TLEMCE
DAIRA D'HENNAYA
COMMUNE D'HENNAYA

NIF 0 984 1326 9058 607

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'Article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 02 Dhou EL hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'article n°56 de la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'Hennaya, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales relatif à la réalisation projet suivant:

« **ACQUISITION D'UN CAMION BENNE TASSEUSE POUR TRANSPORTER LES DECHETS MENAGERS 10 M³** »

- dans les quotidiens nationaux : « **Le carrefour D'Algérie** » en date du : 27/08/2025 et

« الشباب » en date du : 27/08/2025

- Qu'à l'issue du jugement des offres en date du :08 -10-2025 par la commission d'ouverture des plis et jugement des offres, il a été procédé à l'Attribution comme suit :

N°	Désignation de l'opération	Entreprise	Montant de l'offre proposée en TTC (DA)	Montant de l'offre corrigé en TTC (DA)	Délai de livraison	Délai de garantie	Note technique /100pts	OBSERVATION
01	ACQUISITION D'UN CAMION BENNE TASSEUSE POUR TRANSPORTER LES DECHETS MENAGERS 10 M³	ETS ALL MOTORS	18.449.420,00	18.449.420,00	Sept (07) Jours	Solixante (60) Mois	84	L'offre économiquement la plus avantageuse le représentant : La moins disant

NIF : 18802040101413304200

Tout Soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la Commission des Marchés de la commune d'Hennaya dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le BOMOP, la presse Nationale ou le portails des marchés Conformément à l'article n°82 Alinéa 03 aux décret présidentiel n° 15-247 du 02 Dhou EL hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'article n°56 de la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

cet avis est considéré comme invitations pour les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique, et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières et ce conformément à l'article 82 Alinéa 04 du décret présidentiel n° 15-247 du 02 Dhou EL hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et la Loi n° 23-12 de 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Le Président de l'APC

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2531013639 16.10.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الثقافة والفنون
Ministère De La Culture et Des Arts
المعهد الجهوي للتكوين الموسيقي
(بلاوي أمحمد الهواري) وهران
Institut Régional de Formation Musical(BLAOUI M'hamed El Houari)Oran

رقم : 2531013639 / 16.10.2025

AVIS DE RECRUTEMENT

L'institut régional de formation musicale blaoui M'hamed el houari Oran lance l'ouverture d'un concours de recrutement dans le grade suivant au titre de l'année 2025 :

Grade	Mode de recrutement	Conditions d'accès	Nombre de postes ouverts	Structures d'affectation	Autres conditions
Secrétaire principal de direction	Concours sur épreuves	Les candidats titulaire du diplôme de technicien en secrétariat de direction ou en secrétariat bureautique	01	Institute de formation musical d'Oran	/

Les dossiers de candidatures aux concours doivent comporter les documents suivants:

Demande manuscrite avec adresse et numéros de téléphone.

Copie de la pièce d'identité nationale.

Copie de titre ou du diplôme requis et du relevé des notes du cursus de la formation.

Fiche de renseignement dûment remplie par le candidat disponible sur le site de la (DGFP) (www.dgfp.dz)

ou (www.concours-fonction-publique.gov.dz)

Copie conforme à l'original du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national.

Les candidats admis doivent compléter les dossiers par les pièces suivantes:

Certificat de résidence.

Extrait de naissance.

Deux photos d'identité.

Certificats médicaux (médecine générale+phthisiologie).

Fiche familiale.

Délais d'inscription et du dépôt des dossiers:

Les dossiers de candidatures doivent être déposer à l'Institute de formation musicale d'Oran sis au 21 rue Abderrahmane mira Oran dans un délais de **15 jours** a partir de la date de la première publication dans la presse écrite.

Observation:

Tous dossier manquant ou déposé hors délais ne sera pas pris en considération.

Après avoir rendu hommage au MJS, aux joueurs et au public Petkovic: «Les places pour la CAN seront chères»

Par Rachid B.

Avec une victoire acquise dans les derniers instants à l'issue d'un scénario fou, la fête aura été grandiose et complète à Tizi-Ouzou où les mondialistes 2026 ont été célébrés comme il se doit par un public en transe. Plus lucide que ses joueurs qui continuaient de festoyer sur la pelouse du stade Hocine Aït Ahmed, le sélectionneur national Vladimir Petkovic a rappelé lors de la conférence de presse d'après-match que le plus dur était encore à venir. «J'ai déjà dit à Oran que les places seraient chères. Les joueurs sont prévenus: il faudra montrer de grandes qualités pour espérer intégrer ou conserver sa place dans l'effectif. Pour la CAN, les choix seront encore plus difficiles. Il est primordial que tout le monde soit en bonne santé et au top physiquement » insistera le tacticien serbe. «Tout au long des qualifications, nous avons dû faire face à de nombreuses blessures, parfois cinq ou six joueurs absents par stage, et douze pour celui d'octobre. Malgré cela, le groupe s'est toujours battu et n'a jamais lâché. Cet état d'esprit nous permet d'envisager l'avenir avec optimisme et sérénité. L'intégration de nouveaux joueurs est facilitée par la cohésion qui règne au sein du groupe» a-t-il, néanmoins, tenu à rappeler, avant de rendre un vibrant hommage aux supporters des Verts. «Encore une fois, le public nous a aidés à aller chercher la victoire. Ce soutien, nous le retrouvons partout où nous jouons. Nous avons fêté deux fois la qualification: une première à Sidi Moussa, tous ensemble



autour d'un repas, et une seconde ce soir avec tout le peuple algérien. C'était un moment magnifique» dira le patron technique de l'EN. Et d'ajouter, cette fois-ci au sujet de ses joueurs: «Ce n'est pas nouveau dans ma manière de gérer le groupe. Je n'hésite jamais à donner leur chance à de nouveaux éléments. Ceux qui ont débuté aujourd'hui ont prouvé leurs qualités à l'entraînement et méritaient leur titularisation». Outre le public et les acteurs sur le terrain, Vladimir Petkovic a aussi et surtout tenu à remercier son premier responsable hiérarchique, Walid Sadi. «Je remercie le président de la Fédération, qui m'a toujours soutenu avec mon staff, ainsi que tous ceux qui travaillent autour de la sélection. Je tiens aussi à remercier les joueurs, pas seulement ceux pré-

sents ce soir. Cette qualification à la Coupe du monde marque le vrai départ pour notre équipe » insistera Vlado, avant de conclure: «On savait dès le départ que ce serait difficile, compte tenu de l'enjeu pour l'adversaire. Quand on se qualifie à une Coupe du monde après douze ans d'attente, il est normal qu'il y ait une légère baisse de concentration chez les joueurs. L'essentiel, c'est que l'état d'esprit du groupe nous ait permis de revenir dans le match, de décrocher les trois points. Nous avons fait le jeu, même s'il y a eu quelques défaillances techniques. On encaisse un but sur une erreur individuelle, mais quand on regarde le nombre d'occasions ratées — onze contre trois pour les Ougandais — il est inutile de trop s'attarder sur les détails».

ES Sétif

Arab nouveau directeur sportif

L'ES Sétif, pensionnaire de la Ligue 1 Mobilis de football, a annoncé ce mardi la nomination du Dr.Azzedine Arab, comme nouveau directeur sportif du club, et bénéficie de «toutes les prérogatives nécessaires à l'exercice de ses fonctions». «Dans le but de renforcer les mécanismes du travail sportif professionnel au sein du club et d'assurer la stabilité ainsi qu'une structuration solide de l'équipe, la direction de la SSPA/Black Eagles annonce la nomination du Dr.Azzedine Arab au poste de directeur sportif», précise l'ESS dans un communiqué publié sur ses réseaux sociaux. Il s'agit d'un retour



à la maison pour Arab, qui avait occupé ce poste durant l'intersaison, avant de claquer la porte. Par ailleurs, l'ancien international et ex-joueur du club, Farès Fellahi, a été désigné ma-

nager de l'équipe première, ajoute la même source. «A travers ces nominations, la direction réaffirme sa volonté constante d'offrir le meilleur au club afin de lui permettre de relever les défis à venir dans les meilleures conditions. Elle appelle également les supporters à rester unis autour de leur équipe et à la soutenir durant cette nouvelle étape du projet sportif du club», souligne le communiqué de l'ESS. Après 7 journées disputées, l'ESS pointe à la 11e place au tableau avec 7 points, en compagnie de l'ASO Chlef, le CRB, et l'USMA, avec un bilan d'une victoire, quatre nuls, et deux défaites.

Après une 3ème défaite

Le sélectionneur de la Suède limogé

Le sélectionneur de l'équipe suédoise de football, le Danois Jon Dahl Tomasson, a été limogé mardi au lendemain de sa troisième défaite en quatre matchs de qualifications pour la Coupe du monde 2026. La Suède pointe à la dernière place de son groupe avec un point après s'être inclinée à domicile lundi face au Kosovo (0-1) et vendredi face à la Suisse (0-2). « L'équipe n'a pas obtenu les résultats que nous espé-

rons », a déclaré Simon A?str?m, président de la Fédération suédoise de football dans un communiqué. La Suède « a encore une chance d'accéder aux barrages en mars et notre responsabilité est de nous assurer que nous avons les meilleures conditions possibles pour atteindre la phase finale de la Coupe du monde », a-t-il ajouté. En dépit de la présence de Viktor Gyokeres et Alexander Isak en attaque, la Suède a été incapable de marquer lors de ses trois

derniers matchs. Elle ne possède plus qu'une très mince chance d'accrocher la deuxième place de son groupe synonyme d'un barrage en mars. Tomasson avait pris ses fonctions de sélectionneur de la Suède en février 2024. Il était parvenu à remporter le groupe de Ligue des Nations en division C en 2024, ce qui pourrait offrir à la Suède une ultime chance de disputer une place pour les barrages de qualification pour la Coupe du monde.

Handball 5 Supercoupe d'Algérie 2025)

Le HBC El-Biar en quête du doublé

La salle omnisports "Boudjriha Messaoud fils de Mustapha" de Jijel abritera vendredi deux belles affiches de la Supercoupe d'Algérie de handball (messieurs et dames), où le HBC El-Biar tentera de décrocher les deux trophées mis en jeu à l'occasion. La finale féminine, prévue à 16h00, mettra aux prises, le HBC El-Biar détenteur du doublé (Coupe et championnat) de la saison 2025, au CF Boumerdès (finaliste de la coupe). Les El-Biarroises favorites à leur propre succession, tâcheront de s'adjuger ce trophée pour la 4e fois après ceux de 2021, 2023 et 2024, afin d'égaliser le palmarès de l'ex GS Pétrolier sacré en (2016, 2017, 2018 et 2019). Le CF Boumerdès, tentera pour sa part de mettre fin à la longue suprématie du HBCEB depuis 2021. Lors de la finale-2024, le HBC El-Biar s'était imposé devant son rival le CF Boumerdès (36-21). Chez les messieurs, le HBC El-Biar (vainqueur de la Coupe) également présent à cette fête, défiera le surprenant champion d'Algérie, l'O.El-Oued qui a défrayé la chronique en s'adjugeant, contre toute attente, le titre national de la petite balle. Le vainqueur de l'édition-2025, succédera au palmarès de l'épreuve au Mouloudia de Bordj Bou Arreridj sacré aux dépens de la JSE Skikda (18-15). Au palmarès de l'épreuve, le GS Pétroliers (2016 et 2018), le CR Bordj Bou Arreridj (2017 et 2019) et l'ES Ain-Touta (2022 et 2023), comptent deux titres chacun.

Programme des finales de la Super Coupe d'Algérie 2025

Vendredi 17 Octobre 2025 - Salle Boudjriha (Jijel):
Finale dames / 16h00:
HBC El Biar - CF Boumerdès
Finale messieurs / 18h00/
O.El-Oued - HBC El-Biar

Mondial 2026

L'Afrique du Sud, 23ème pays qualifié

L'Afrique du Sud se qualifie au Mondial 2026, en dominant (3-0) le Rwanda (3-0), mardi à Nelspruit, en match comptant pour la 10e et dernière journée du Groupe C. L'Afrique du Sud, dont il s'agit de la quatrième participation, devient le 23e pays sur 48 à valider son billet, et le septième africain, après l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte, le Maroc, le Ghana et le Cap-Vert.

Les pays déjà qualifiés au Mondial 2026 :

- Co-hôtes: Canada, Etats-Unis, Mexique
- AFC: Australie, Japon, Jordanie, Ouzbékistan, Corée du Sud, Iran
- CAF: Algérie, Egypte, Tunisie, Maroc, Ghana, Cap-Vert, Afrique du Sud
- CONMEBOL: Argentine, Brésil, Colombie, Equateur, Paraguay, Uruguay
- OFC: Nouvelle-Zélande.

Ligue des champions d'Afrique

1000 billets pour les supporters de la JSK à Sfax

La JS Kabylie a annoncé mardi soir que ses supporters auront droit à un quota de 1000 billets lors du match aller du 2e tour préliminaire de la Ligue des champions d'Afrique, prévu le vendredi 17 octobre (15h00), au stade Tayeb M'Hiri de Sfax, face à l'US Monastir. «A l'issue de la réunion de la commission de sécurité de la ville de Sfax, il a été décidé de réquisitionner un nombre total de 5000 billets pour le match US Monastir – JSK, dont 1000 pour nos fidèles supporters » a détaillé la Direction des Canaris dans un bref communiqué, diffusé sur son site officiel. Vice-championne d'Algérie, la JSK a validé son billet pour ce tour en éliminant les Ghanéens de Bibiani Gold Stars, grâce à une double victoire (2-0 à Accra, puis 5-0 à Tizi Ouzou). Le match retour face à l'US Monastir se déroulera le week-end du 24, 25, et 26 octobre, au stade Hocine Aït Ahmed de Tizi Ouzou.

À louer

Local de 200 M², premier étage. Très bien situé à Salamandre, Mostaganem, Zone d'activité face Orolait. Convierait parfaitement à une activité commerciale ou de service. A 1 km de la porte de Mostaganem.



Contacteur N°: 05.53.81.12.08

Adresse: Zone Orolait, Salamandre. Mostaganem.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مكتب الأستاذ بداني محي الدين محضر قضائي لدى محكمة مستغاثم
الكانن مكتبه بـ حي 72 مسكن عساره 08 رقم 04 طريق وهران مستغاثم
الهاتف: 045/42/09/83
نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني طبقاً للمادة 748 من ق.إ.م.أ
بناء على الحكم الصادر عن قسم العقاري لدى محكمة مستغاثم المؤرخ في 22/06/06 فهرس رقم 22/02744 والمهور بصيغة تنفيذية رقم 22/1004/06 المؤرخة في 22/09/14. القضاء بإفراغ الحكم الصادر قبل الفصل في الموضوع المؤرخ في 2021.04.23 تحت فهرس رقم 21/1884 ومنه اعتماد الخبرة المنجزة من طرف الخير سليمان اشرف المودعة لدى أمارة الضبط المحكمة بتاريخ 2021.11.08 تحت رقم 21/2792 وبالنسبة للقضاء: بيع العقار المتمثل في قطعة الأرض ذات طابع فلاحي وهي غير عمرانية لوقوعها خارج حدود التصيير تقدر مساحتها بـ 73 أ و 75 سار حاملة للمراجح المسحية مجموعة ملكية 175 قسم 05 من بلدية الحسان المملوكة للسيدة ضيف حليمه بنت بلوفة (مورثة أطراف الخصومة) تبعا للبطاقة العقارية المقيدة بتاريخ 1999/04/27 حجم 01 تربية 721. ملك لورثة ضيف حليمه بنت بلوفة المزمدة بتاريخ 1902/01/22 ببلدية عين النويصي ولاية مستغاثم وبيعه بالمزاد العلني على أن يكون السعر الافتتاحي للبيع بالمزاد العلني حسب مبلغ 10.220.000,00 دج حسب الخبرة المنجزة من طرف الخير الاستاذ سليمان اشرف على أن يصحح السعر الذي يربا منه المزاد 9.198.000,00 دج بعد انقاص العشر على أن يتم البيع باعلى عرض ولو كان بأقل من السعر الافتتاحي للاطلاع على دفتر الشروط بتم الاتصال بمكتب المحضر القضائي المذكورة أعلاه أو كتابة ضبط المحكمة. المحضر القضائي 16.10.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مكتب الأستاذ بداني محي الدين محضر قضائي لدى محكمة مستغاثم
الكانن مكتبه بـ حي 72 مسكن عساره 08 رقم 04 طريق وهران مستغاثم
الهاتف: 045/42/09/83
نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني طبقاً للمادة 748 من ق.إ.م.أ
بناء على الحكم الصادر عن قسم العقاري لدى محكمة مستغاثم المؤرخ في 22/06/06 فهرس رقم 22/02744 والمهور بصيغة تنفيذية رقم 22/1004/06 المؤرخة في 22/09/14. القضاء بإفراغ الحكم الصادر قبل الفصل في الموضوع المؤرخ في 2021.04.23 تحت فهرس رقم 21/1884 ومنه اعتماد الخبرة المنجزة من طرف الخير سليمان اشرف المودعة لدى أمارة الضبط المحكمة بتاريخ 2021.11.08 تحت رقم 21/2792 وبالنسبة للقضاء: بيع العقار المتمثل في قطعة الأرض الحاملة للمراجح المسحية مجموعة ملكية 121 قسم 11 من بلدية الحسان هي قطعة أرض ذات طابع فلاحي وهي غير عمرانية لوقوعها خارج حدود التصيير تبعا لمخطط التهيئة والتصيير لبلدية الحسان تعود ملكيتها للسيدة ضيف حليمه بنت بلوفة و تقدر مساحتها بـ 55 أ و 63 سار تبعا للبطاقة العقارية المقيدة بتاريخ 2001/11/11 حجم 01 تربية 1461. ملك لورثة ضيف حليمه بنت بلوفة المزمدة بتاريخ 1902/01/22 ببلدية عين النويصي ولاية مستغاثم وبيعه بالمزاد العلني على أن يكون السعر الافتتاحي للبيع بالمزاد العلني حسب مبلغ 10.300.000,00 دج حسب الخبرة المنجزة من طرف الخير الاستاذ سليمان اشرف على أن يصحح السعر الذي يربا منه المزاد 9.270.000,00 دج بعد انقاص العشر على أن يتم البيع باعلى عرض. بناء على محضر التكاليف بالوفاء المؤرخ في 2022/09/14. تعلن عن بيع عقار بالمزاد العلني وذلك لجلسة 2025/10/28 بمحكمة مستغاثم وذلك أمام قاضي البوع العقارية بمستغاثم. التعيين: قطعة الأرض الحاملة للمراجح المسحية مجموعة ملكية 121 قسم 11 من بلدية الحسان هي قطعة أرض ذات طابع فلاحي وهي غير عمرانية لوقوعها خارج حدود التصيير تبعا لمخطط التهيئة والتصيير لبلدية الحسان تعود ملكيتها للسيدة ضيف حليمه بنت بلوفة و تقدر مساحتها بـ 55 أ و 63 سار تبعا للبطاقة العقارية المقيدة بتاريخ 2001/11/11 حجم 01 تربية 1461. السعر الافتتاحي: تم تقديره بمبلغ 9.270.000,00 دج تسعة ملايين ومائتان وسبعون ألف دينار جزائري بعد انقاص العشر على أن يتم البيع باعلى عرض. للاطلاع على دفتر الشروط بتم الاتصال بمكتب المحضر القضائي المذكورة أعلاه أو كتابة ضبط المحكمة. المحضر القضائي 16.10.2025

Agence de voyage
SFICIFA
Mesra - Mostaganem
Rue Mohamed Khemisti
Face Maison Renault
Tel: 06 61 78 30 05

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مكتب الأستاذ بداني محي الدين محضر قضائي لدى محكمة مستغاثم
الكانن مكتبه بـ حي 72 مسكن عساره 08 رقم 04 طريق وهران مستغاثم
الهاتف: 045/42/09/83
نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني طبقاً للمادة 748 من ق.إ.م.أ
بموجب الأمر أن بالتصرف إذن بالتصرف في أموال قصر المؤرخ في 2024/07/11 رقم ترتيب 2024/572 فهرس رقم 24/575 والقاضي ترخيص لتسوية بلعاشي نصيرة المولودة في 1972.11.21 بوقراط ولاية مستغاثم إبنة بلعاشي والقرع حسنية بان تتصرف بيع نصيب إبنها القاصر المذكور هويتها أدناه المتمثل في حقوق عقارية تقدر بـ 1560/14 من قطعتي أرض ذات طابع فلاحي الواقعتين ببلدية السوفاطية الأولى تقدر مساحتها بواحد هكتار وستة وعشرون أ وخمسة عشر سنتيلار 01 هكتار 26 أ 15 سار قسم 11 مجموعة ملكية 196 أ نصيب القاصر فيها 01 أ 13 سار 21 سمس: والقطعة الثانية تقدر مساحتها بـ ثلاثة هكتار وستة وتسعون أ وثمانية وثمانون سنتيلار 3 هكتار 96 أ 88 سار قسم 11 مجموعة ملكية 201 أ نصيب القاصر فيها 3 أ 56 سار 17 سمس. وذلك ببيع نصيب القاصر في المزاد العلني مع إيداع المبلغ المتحصل عليها في الحساب البنكي للقاصر. على أن يكون السعر الافتتاحي لمجموع القطعتين المقدر مساحتها بـ 4 أ 69 سار 38 دسم: 234.690,00 دج. تعلن عن بيع عقار بالمزاد العلني وذلك لجلسة 2025/10/28 بمحكمة مستغاثم وذلك أمام قاضي البوع العقارية. التعيين: حقوق عقارية تقدر بـ 1560/14 من قطعتي أرض ذات طابع فلاحي الواقعتين ببلدية السوفاطية الأولى تقدر مساحتها بواحد هكتار وستة وعشرون أ وخمسة عشر سنتيلار 01 هكتار 26 أ 15 سار قسم 11 مجموعة ملكية 196 أ نصيب القاصر فيها 01 أ 13 سار 21 سمس: والقطعة الثانية تقدر مساحتها بـ ثلاثة هكتار وستة وتسعون أ وثمانية وثمانون سنتيلار 3 هكتار 96 أ 88 سار قسم 11 مجموعة ملكية 201 أ نصيب القاصر فيها 3 أ 56 سار 17 سمس. وذلك ببيع نصيب القاصر في المزاد العلني مع إيداع المبلغ المتحصل عليها في الحساب البنكي للقاصر. السعر الافتتاحي: تم تقديره بمبلغ 234.690,00 دج مائتان وأربعة وثلاثون ألف وستة وتسعون دينار جزائري. للاطلاع على دفتر الشروط بتم الاتصال بمكتب المحضر القضائي المذكورة أعلاه أو كتابة ضبط المحكمة. المحضر القضائي 16.10.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مكتب الأستاذ بداني محي الدين محضر قضائي لدى محكمة مستغاثم
الكانن مكتبه بـ حي 72 مسكن عساره 08 رقم 04 طريق وهران مستغاثم
الهاتف: 045/42/09/83
نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني طبقاً للمادة 748 من ق.إ.م.أ
بناء على الحكم الصادر عن قسم العقاري لدى محكمة مستغاثم المؤرخ في 22/06/06 فهرس رقم 22/02744 والمهور بصيغة تنفيذية رقم 22/1004/06 المؤرخة في 22/09/14. القضاء بإفراغ الحكم الصادر قبل الفصل في الموضوع المؤرخ في 2021.04.23 تحت فهرس رقم 21/1884 ومنه اعتماد الخبرة المنجزة من طرف الخير سليمان اشرف المودعة لدى أمارة الضبط المحكمة بتاريخ 2021.11.08 تحت رقم 21/2792 وبالنسبة للقضاء: بيع العقار المتمثل في قطعة الأرض الحاملة للمراجح المسحية مجموعة ملكية 01 قسم 14 من بلدية الحسان هي قطعة أرض بور وهي غير عمرانية لوقوعها خارج حدود التصيير تبعا لمخطط التهيئة والتصيير لبلدية الحسان تعود ملكيتها للسيدة ضيف حليمه بنت بلوفة مورثة أطراف الخصومة و تقدر مساحتها بـ 01 هـ 30 أ و 63 سار تبعا للبطاقة العقارية المقيدة بتاريخ 1999/04/27 حجم 01 تربية 720. ملك لورثة حليمه بنت بلوفة المزمدة بتاريخ 1902/01/22 ببلدية عين النويصي ولاية مستغاثم وبيعه بالمزاد العلني بسعر افتتاحي حسب مبلغ 20.700.000,00 دج حسب الخبرة المنجزة من طرف الخير الاستاذ سليمان اشرف على أن يصحح السعر الذي يربا منه المزاد 18.630.000,00 دج بعد انقاص العشر على أن يتم البيع باعلى عرض. بناء على محضر التكاليف بالوفاء المؤرخ في 2022/09/14. تعلن عن بيع عقار بالمزاد العلني وذلك لجلسة 2025/10/28 بمحكمة مستغاثم وذلك أمام قاضي البوع العقارية بمستغاثم. التعيين: قطعة الأرض الحاملة للمراجح المسحية مجموعة ملكية 01 قسم 14 من بلدية الحسان هي قطعة أرض بور وهي غير عمرانية لوقوعها خارج حدود التصيير تبعا لمخطط التهيئة والتصيير لبلدية الحسان تعود ملكيتها للسيدة ضيف حليمه بنت بلوفة مورثة أطراف الخصومة و تقدر مساحتها بـ 01 هـ 30 أ و 63 سار تبعا للبطاقة العقارية المقيدة بتاريخ 1999/04/27 حجم 01 تربية 720. السعر الافتتاحي: تم تقديره بمبلغ 18.630.000,00 دج ثمانية عشر مليون وستة وثلاثون ألف دينار جزائري بعد انقاص العشر على أن يتم البيع باعلى عرض. للاطلاع على دفتر الشروط بتم الاتصال بمكتب المحضر القضائي المذكورة أعلاه أو كتابة ضبط المحكمة. المحضر القضائي 16.10.2025

الديوان العمومي للمحضر القضائي
الأستاذ زمري محمد نسيم
محضر قضائي لدى محكمة فلاوسن
مجلس قضاء وهران
حي الصديقية ايسطو القطعة رقم 53 التجزئة التعاونية العقارية المناخ وهران
محضر تبليغ أمر بالحجز التحفظي على عقار
عن طريق النشر
طبقاً لنص المادة 412 فقرة 04 من ق.إ.م.أ
نحن الأستاذ زمري محمد نسيم محضر قضائي لدى محكمة فلاوسن مجلس قضاء وهران. الجاعل مقر مكتبه بـ : حي الصديقية ايسطو القطعة رقم 53 التجزئة التعاونية العقارية المناخ وهران الموقع أدناه. بناء على طلب: بطيب نجاه، الكائن مقره برقم 18 شارع تنازات طاهر ولاية وهران. بناء على المواد من 406 الى 416 و 612 ، 412 فقرة 04 من ق.إ.م.أ. بناء على الأمر بالنشر الصادر عن السيد رئيس محكمة عين الترك بتاريخ 2025/09/24 تحت رقم الترتيب 2025/593. بلغنا عن طريق النشر: المؤسسة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية المحدودة المسماة بروموسيون تسعديت ممثلة من طرف مسيرها لونس اكلي، العنوان: بالمنطقة الحضرية بحي العقيد عباس شارع بوقروس رقم 313 بلدية عين الترك. نسخة من أمر بحجز التحفظي على عقار الصادر عن السيد رئيس محكمة عين الترك بتاريخ 2025/09/15 تحت رقم 2025/576 المتضمن الأمر بتوقيع حجز تحفظي على العقار المملوك للمنفذ عليها المؤسسة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية المحدودة المسماة بروموسيون تسعديت ممثلة من طرف مسيرها لونس اكلي، والمتمثل في محل معد للسكن في طور الاتجاز واقع بعين الترك لبلديتها و دانرتها ولاية وهران المنطقة الحضرية حي العقيد عباس شارع بن عربية مدنب (سابقا شارع بوقروس) رقم 313، والمتكون من طابق ارضي و طابق علوي و سطح الطابق الارضي عبارة عن بنائيتين البناية الأولى: تحتوي على محلين تجاريين احدهما به قاعة خلفية، رواق، بهو به قفص السلم ، بيتين للمعاملات، غرفة واحدة وساحة بها حديقة البناية الثانية تحتوي على قاعتين للاستقبال، رواقين احدهما به حمام ومرحاض وقفص السلم، بهو، غرفتين، مطبخ وساحتين صغيرتين المساحة المبنية تقدر ب (404م²) الطابق العلوي ايضا عبارة عن بنائيتين، البناية الأولى: سطح سهل البلوغ، البناية الثانية تحتوي على 03 ابهاء احدهما به رواق و قفص السلم ومرحاض و الاخر به حمام، قاعة استقبال، 04 غرف، مطبخ، و سطح سهل البلوغ مساحته المبنية تقدر ب (163.75م²)، السطح سهل البلوغ، مجموعة مساحة القطعة الأرضية المشيد عليها السكن المذكور تبلغ (589م²) و هو محدود كما يأتي : شمالا، شرقا وجنوبا عقارات مبنية، غربا : شارع بوقروس ، العقار مقيد تحت مجموعة ملكية 42 قسم 55 من مخطط مسح الأراضي. وهذا استيفاء لمبلغ الدين المقدر ب : 184.307.000 دج اضافة الى مصاريف التنفيذ.

المحضر القضائي
28.09.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء مستغاثم
فرع محكمة عشعاشة
القسم: شؤون الأسرة
باسم الشعب الجزائري
حكم
ولهذه الأسباب
حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة علنيا حضوريا وفي أول درجة، في الشكل قبول الدعوى. في الموضوع: تعديل التقديم على المحجور عليها عثمان باشا زهرة المولودة بتاريخ 1979/11/07 بعشعاشة لايبها العبد ولأمها منداس عيدة، وبالنسبة تعيين عمها المدعي عثمان باشا الحاج مقدما عليها لرعايتها والقيام بشؤونها المالية والقانونية والإدارية بدلا من والدتها منداس عيدة المعنية بموجب الحكم الصادر عن محكمة سيدي على قسم شؤون الأسرة بتاريخ 2021-02-23 تحت رقم الفهرس 21-00287 - مع أمر ضابط الحالة المدنية لبلدية عشعاشة المناخ بهذا الحكم على هامش عقد ميلاد المحجور عليها. مع الأمر بنشر هذا الحكم طبقاً للمادة 106 من قانون الأسرة. مع تحميل المدعي المصاريف القضائية والمقدرة بأربع مائة وخمسون دينار جزائري 450دج. بذ صدر هذا الحكم وأفصح به جهارا في الجلسة العلنية المنعقدة بتاريخ 16.10.2025 المكان المذكورين أعلاه ولمصحته أمضي أصله من طرفنا نحن الرئيس وأمين الضبط. الرئيس / أمين الضبط 16.10.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء مستغاثم
فرع محكمة عشعاشة
القسم: شؤون الأسرة
باسم الشعب الجزائري
حكم
ولهذه الأسباب
حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة علنيا حضوريا وفي أول درجة، في الشكل قبول الدعوى. في الموضوع: تعديل التقديم على المحجور عليها عثمان باشا زهرة المولودة بتاريخ 1979/11/07 بعشعاشة لايبها العبد ولأمها منداس عيدة، وبالنسبة تعيين عمها المدعي عثمان باشا الحاج مقدما عليها لرعايتها والقيام بشؤونها المالية والقانونية والإدارية بدلا من والدتها منداس عيدة المعنية بموجب الحكم الصادر عن محكمة سيدي على قسم شؤون الأسرة بتاريخ 2021-02-23 تحت رقم الفهرس 21-00287 - مع أمر ضابط الحالة المدنية لبلدية عشعاشة المناخ بهذا الحكم على هامش عقد ميلاد المحجور عليها. مع الأمر بنشر هذا الحكم طبقاً للمادة 106 من قانون الأسرة. مع تحميل المدعي المصاريف القضائية والمقدرة بأربع مائة وخمسون دينار جزائري 450دج. بذ صدر هذا الحكم وأفصح به جهارا في الجلسة العلنية المنعقدة بتاريخ 16.10.2025 المكان المذكورين أعلاه ولمصحته أمضي أصله من طرفنا نحن الرئيس وأمين الضبط. الرئيس / أمين الضبط 16.10.2025

SOS
Un Handicapé (amputé de la jambe), père de 04 enfants, nécessite en extrême urgence une moto à 3 pneus pour le transport des enfants à l'école (distance de 05 KM du domicile) Lance un appel aux âmes charitables.

Tél:0670.641.690

الديوان العمومي للمحضر القضائي
الأستاذ زمري محمد نسيم
محضر قضائي لدى محكمة فلاوسن
مجلس قضاء وهران
حي الصديقية ايسطو القطعة رقم 53 التجزئة التعاونية العقارية المناخ وهران
محضر تبليغ أمر أداء عن طريق النشر
طبقاً لنص المادة 412 فقرة 04 من ق.إ.م.أ
نحن الأستاذ زمري محمد نسيم محضر قضائي لدى محكمة فلاوسن مجلس قضاء وهران. الجاعل مقر مكتبه بـ : حي الصديقية ايسطو القطعة رقم 53 التجزئة التعاونية العقارية المناخ وهران الموقع أدناه. بناء على طلب مؤسسة بعزير بلال، العنوان : ببلاد خطاط تجنات ولاية ميلة. بناء على المواد 612 و 613، 412 فقرة 04 من ق.إ.م.أ. بناء على أمر الاداء الصادر عن السيد رئيس المحكمة التجارية المتخصصة بوهران بتاريخ 2025/08/13 تحت رقم الترتيب 2025/000077. بناء على الأمر بالنشر الصادر عن السيد رئيس محكمة فلاوسن بتاريخ 2025/09/18 تحت رقم الترتيب 2025/3721. كلفنا عن طريق النشر: الشركة ذات المسؤولية المحدودة اوريز للبناء الممثلة من طرف مسيرها القانوني السيد قولتكنين امام حسين، العنوان: 173 حي خميسيتي بئر الجير وهران. في أجل خمسة عشر (15) يوما للاعتراض تسيري من تاريخ تبليغه هذا المحضر والا نفذ عليه جبرا بكافة الطرق القانونية. المحضر القضائي 01.10.2025

Journée nationale de l'émigration
L'ONCI programme plusieurs activités culturelles à Oran

A l'occasion de la Journée nationale de l'émigration, commémorée chaque 17 octobre, en souvenir des massacres d'Algériens en ce jour en 1961 à Paris, l'Office national de la culture et de l'information (ONCI) a prévu plusieurs activités culturelles à Oran, selon cette établissement culturel.

Le programme, qui démarrera samedi prochain, s'ouvrira par une conférence intitulée "Le massacre de la Seine, le cri de la liberté", portant sur plusieurs thématiques telles que "Le 17 octobre 1961, épopée de l'émigré algérien (...) nuit de liberté et de fidélité à la patrie", "Le rôle de la Fédération du FLN en France dans l'encadrement des émigrés : une bataille au cœur de l'ennemi", et "La coordination militaire durant la Guerre de libération dans les actions de résistance à Oran et Relizane". Cette rencontre sera animée par des chercheurs en histoire algérienne et comprendra également la présentation de témoignages vivants, selon la même source.

Au programme également une exposition de photos rendant hommage aux martyrs de la Révolution, retraçant les différentes étapes de la lutte du peuple algérien contre le colonialisme français, une pièce de théâtre historique intitulée "Une page d'Histoire", présentée par l'Association Thuraya pour la culture et les arts de la wilaya de Tiaret. L'ONCI prévoit également la projection de plusieurs films algériens destinés aussi bien aux adultes qu'aux enfants, parmi lesquels les longs métrage de "Hors-la-loi", "Héliopolis", "Opération Mai", "Les Portes du silence" et d'autres œuvres cinématographiques. La manifestation se clôturera, le 24 octobre, avec une soirée artistique andalouse à la salle "El-Saâda" d'Oran, selon la même source.

Expo Osaka 2025
L'Algérie remporte la médaille d'argent du meilleur design extérieur de son stand



L'Algérie a remporté la médaille d'argent du meilleur de sign extérieur de son stand à l'Exposition universelle "Expo 2025", organisée à Osaka au Japon, a annoncé, dimanche, le commissaire de la participation algérienne à cet événement, M. Abdellah Bougandoura.

S'exprimant lors de la cérémonie de remise des prix de cette exposition internationale, qui s'est déroulée sur une période de six mois, M. Bougandoura a indiqué que "l'Algérie a remporté ce prix parmi 167 pays participants, ainsi que des organisations et associations internationales, dans la catégorie du design extérieur des stands individuels", se félicitant des efforts déployés par l'équipe encadrant le stand algérien tout au long de cet événement international.

Le design extérieur du stand algérien a été inspiré de la mosaïque "zellige" algérienne et s'est articulée autour du thème "La lumière de l'Algérie". La participation de l'Algérie à "Expo Osaka 2025" (du 13 avril au 13 octobre) a été marquée par la contribution active de plusieurs départements ministériels et entreprises nationales, ainsi que d'une participation artistique et culturelle riche mettant en valeur les aspects civilisationnels, culturels et économiques du pays.

Le stand algérien a accueilli une variété d'événements et d'activités, notamment des expositions sur différents secteurs tels que les affaires étrangères, l'intérieur et les collectivités locales, l'énergie, la culture et les arts, la poste et les télécommunications, l'industrie et l'industrie pharmaceutique, l'agriculture, l'habitat, le commerce, les transports, le tourisme et l'artisanat, la santé, l'hydraulique et l'environnement.

Des conférences et rencontres ont également été organisées pour explorer les opportunités d'investissement et de partenariat avec différents acteurs économiques présents à l'exposition, ainsi que des spectacles artistiques et culturels animés par des troupes algériennes représentant les différentes régions du pays et reflétant la diversité du patrimoine culturel national.

Sidi Bel-Abbes accueille la manifestation « El Hakawati du patrimoine populaire algérien ancien »

La bibliothèque principale de lecture publique "Mohamed El-Kebbaty" de Sidi Bel-Abbes accueille la manifestation culturelle intitulée «El Hakawati (le conteur) du patrimoine populaire algérien ancien», a-t-on appris auprès de la bibliothèque.

Cette manifestation, dont les activités ont débuté, lundi soir, vise à renforcer la dimension éducative et récréative du hakawati (conteur traditionnel), en tant que moyen efficace de transmission des valeurs et du patrimoine culturel aux jeunes générations, précise la même source.

L'ouverture a été animée par l'artiste de renom Kada Bensemicha, accompagné de son fils, l'acteur de théâtre Hocine Bensemicha, devant un public composé principalement d'enfants accompagnés de leurs parents. Ceux-ci ont vivement interagi avec les contes populaires anciens et les énigmes captivantes puisés de la mémoire collective. L'artiste Kada Bensemicha a souligné que «le hakawati n'est pas un simple raconteur d'histoires, mais c'est également un porteur de la mémoire d'un peuple», ajoutant : «aujourd'hui, nous oeuvrons à faire revivre cet art pour préserver nos racines culturelles et les transmettre à nos enfants de manière ludique et éducative».



Organisée sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts, cette manifestation s'inscrit dans le cadre d'un programme annuel de promotion de la lecture. La directrice de la bibliothèque, Warda Hakimi, a expliqué que «le conte populaire est un moyen efficace pour inciter les enfants à aimer les livres. A travers ces activités, nous visons aussi à faire revivre notre patrimoine oral, qui a toujours joué un rôle important dans l'éducation culturelle et sociale ».

La bibliothèque principale «Mo-

hamed El-Kebbaty» prévoit de mettre en place des séances hebdomadaires consacrées au hakawati, ainsi que des ateliers de dessin et d'écriture inspirés des contes narrés, afin de lier lecture, plaisir et créativité, selon la même responsable.

De leur côté, plusieurs parents ont exprimé leur satisfaction quant à ce type d'activités mêlant divertissement et apprentissage, appelant à la généralisation de ce genre d'initiatives à l'ensemble des espaces culturels de la wilaya.

Numérisation du secteur de la culture
Bendouda insiste sur le respect des délais de remise de la Carte d'artiste



La ministre de la Culture et des Arts, Mme Malika Bendouda, a présidé une réunion de travail et d'évaluation sur l'état d'avancement des projets de numérisation du secteur, ordonnant la résolution immédiate des problèmes techniques survenus sur la plateforme numérique de la Carte d'artiste, et sa remise aux concernés dans les délais, a indiqué un communiqué du ministère.

Lors de cette réunion de travail, Mme Bendouda, a également suivi l'exposé d'une "présentation exhaustive" sur différents programmes et projets liés à la numérisation, appelant à une "plus grande précision dans la

collecte et le traitement des données". Bendouda a, par ailleurs, souligné l'importance d'"améliorer les mécanismes de suivi et de coordination pour assurer une mise en œuvre efficace", tout en respectant les "délais de réalisation des projets et programmes de numérisation", selon le communiqué.

Dans le même élan, elle a donné des orientations concernant l'"amélioration de la qualité des services numériques liés aux applications de l'Office national du droit d'auteur et des droits voisins (ONDA)", afin de garantir, a-t-elle ajouté, "la fluidité de leur utilisation et le renforcement de la protection numérique de la

propriété intellectuelle et artistique".

Les étapes finales du projet relatif à la connexion des bibliothèques principales à travers le pays, ont également été abordées par Mme la ministre qui a souligné "la nécessité d'achever ce processus le plutôt possible et d'utiliser des normes techniques qui garantissent la fluidité des échanges de données et la disponibilité numérique des ressources documentaires pour les chercheurs et les lecteurs", car il s'agit, a-t-elle précisé, d'une "étape fondamentale vers l'établissement d'une culture d'accès libre à la connaissance".

La réunion s'est achevée avec l'affirmation de la ministre de la Culture et des Arts, sur la "nécessité de poursuivre la modernisation du système d'information de son département et de renforcer la transformation numérique dans la gestion des installations culturelles", conformément aux efforts de l'Etat pour moderniser l'administration publique et améliorer la performance institutionnelle au service de l'efficacité, de la transparence et de la qualité des services culturels publics.



2

08h55 Téléshopping
09h55 Les Feux de l'amour
10h45 Petits plats en équilibre
10h50 Les douze coups de midi
11h55 Petits plats en équilibre
12h00 JT 13h
12h50 Petits plats en équilibre
13h00 Plus belle la vie, encore plus belle
13h25 Les invitées de Noël
15h00 Prochain arrêt, Noël
16h30 Familles nombreuses : la vie en XXL
17h00 Tout pour la lumière
17h30 Ici tout commence
18h10 Demain nous appartient
18h55 Météo
19h00 JT 20h
19h45 Petits plats en équilibre
20h10 Enquête en famille
21h00 Enquête en famille
22h05 Eurodreams
22h10 Esprits criminels
23h30 Fire Country
00h25 Fire Country
01h20 Programmes de la nuit



3

06h28 Late Football Club
07h30 La boîte à questions
07h36 L'Attachement
09h20 Bridget Jones : folle de lui
11h21 La boîte à questions
11h27 En aparté
11h59 Clique
12h54 Les Sentinelles
13h37 The Killer
15h38 Les Trafiquants
17h44 L'hebd'Hollywood
17h58 La boîte à questions
18h03 En aparté
18h40 Un petit Clique en +
19h05 Un petit Clique en +
19h32 En aparté
20h09 The narrow road
20h55 The narrow road
21h36 Pionnières au Japon
22h29 Un petit Clique en +
00h15 Clique événement
00h47 48h pour réparer le monde
02h06 Hors-jeu
02h34 Thomas VDB s'acclimate



06h00 Scènes de ménages
08h35 M6 Boutique
09h45 Ça peut vous arriver
11h30 Ça peut vous arriver chez vous
12h40 Météo
12h45 Le 12.45
13h35 Scènes de ménages
13h40 Un jour, un doc
14h50 Un jour, un doc
15h50 Un jour, un doc
16h50 Un jour, un doc
17h30 La roue de la fortune
18h35 La meilleure cuisine régionale, c'est chez moi !
19h40 Météo
19h45 Le 19.45
20h40 Scènes de ménages
21h10 Le meilleur pâtissier
22h15 Le meilleur pâtissier
23h30 Le meilleur pâtissier : qui réintégrera la tente ?

11h45 Le meilleur des Maternelles XXL
12h00 Journal 13h00
12h40 Journal Météo Climat
12h45 La p'tite librairie
15h05 Ça commence aujourd'hui
15h15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
16h05 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
16h55 Affaire conclue : la vie des objets
17h05 Tout le monde a son mot à dire
17h35 N'oubliez pas les paroles
18h10 N'oubliez pas les paroles
19h00 Journal 20h00
19h55 Basique, l'essentiel de la musique
20h00 Memory, qui paire gagne !
20h10 Envoyé spécial
22h00 Complément d'enquête
00h15 Au bout de l'enquête, la fin du crime parfait ?
01h05 Au bout de l'enquête, la fin du crime parfait ?
10h50 Outremer.l'info
11h00 Le journal des talents
11h05 On vous emmène ici
11h15 ICI 12/13
12h55 Météo à la carte (la suite)
13h20 Candice Renoir
14h25 Candice Renoir
16h20 La p'tite librairie
16h25 Duels en familles
17h00 Slam
17h50 Journal Météo Climat
18h00 ICI 19/20 édition toutes régions
19h00 Tout le sport
19h09 Programme court
19h15 Météo régionale
19h25 Un si grand soleil
19h45 Un si grand soleil
20h10 Prière d'enquêter
21h45 Journal Météo Climat
21h50 Week-ends avec la jeunesse
23h10 Week-ends avec la jeunesse
00h00 Des racines et des ailes
09h55 Autriche, la nature en mouvement
10h50 Autriche, la nature en mouvement
12h00 Le bonheur est dans le pré en Bulgarie
12h35 Tout de suite maintenant
14h10 La sagesse des baleines
14h55 L'archipel des Philippines
15h40 Timor oriental : Au pays des crocodiles
16h25 Invitation au voyage
17h10 Invitation au voyage
17h55 Voyage en cuisine
18h30 Le dessous des images
18h45 Arte journal
19h50 Le dessous des cartes : l'essentiel
19h55 Reykjavik 112 : Course contre la mort
21h35 Reykjavik 112 : Course contre la mort
22h25 Islande : Un jour sans femmes
23h40 Le vieux fusil
01h20 Caracal : La société du chat solitaire

TÉLÉVISION

15



20h10

THE NARROW ROAD



Amy avoue à Dorrigio avoir avorté de l'enfant qu'elle attendait de Keith. Pendant ce temps, ce dernier parvient à acheter un grand terrain pour y faire construire une belle propriété. Mais il se rend compte peu à peu que son épouse lui est infidèle. De son côté, Dorrigio apprend que sa permission prend fin et doit embarquer dans trois jours pour le Pacifique. Il assiste à la fête donner par les parents d'Ella avant de partir.

Acteur: Jacob Elordi (Dorrigio Evans), Heather Mitchell (Ella Evans dans les années 1980), Ciarán Hinds (Dorrigio Evans dans les années 1980), Odessa Young (Amy Mulvaney), Simon Baker (Keith Mulvaney).

Realisateur: Justin Kurzel

20h10

3

PRIÈRE D'ENQUÊTER



Le contremaître qui est chargé de superviser les travaux de rénovation des compagnons du devoir est découvert sans vie au pied du nartex de L'abbaye de Valmagne, manifestation victime d'une chute dont les circonstances restent mystérieuses. Elli, de retour sur les lieux, se retrouve plongée dans une enquête complexifiée qui l'oblige à déterminer si cet incident est un suicide ou un meurtre. Alors qu'il est déjà perturbé par sa récente rencontre avec ses parents biologiques.

Acteur: Sabrina Ouazani (Elli), Mathieu Spinosi (Clément), Jérôme Robart (Franck), Christian Rauth (Mathias), Siham Falhounne (Maryam).

20h24



ENQUÊTE EN FAMILLE



Une femme a été tragiquement abattue sur son cheval en pleine forêt. Philippe craint que sa maladresse lors de sa partie de chasse en soit responsable. Alors que Charline débute son enquête, ses parents entreprennent de vérifier l'innocence de Philippe et font avancer les investigations à leur manière. Le statut de directrice des ressources humaines de la défunte est un élément qui retient l'attention des policiers.

Acteur: Clémentine Célerié (Claire Rochette), Bernard Le Coq (Philippe Rochette), Naima Rodric (Charline Rochette), Noom Diawara (Ludo Epoupa), Charlotte Gaccio (Betty Bassini),

Realisateur: Sophie Boudre



ORAN

25 | 19

Lever du soleil

Coucher du soleil

Humidité

Vent

07h09

18h28

88%

18 km/h

Alger

Constantine

Annaba

Ouargla

Mostaganem

Béchar

25-17

23-12

27-16

37-20

25-19

33-18

Cause sahraouie

Lavrov réaffirme la position de la Russie

Le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, a affirmé, lundi, que la position de son pays sur la question du Sahara occidental reposait sur les résolutions des Nations unies et du Conseil de sécurité. En réponse à une question sur l'évolution de la situation au Sahara occidental, le chef de la diplomatie russe a expliqué que Moscou adoptait une position unifiée sur toutes les questions similaires, soulignant que cette question était à l'ordre du jour de l'ONU depuis près de 50 ans, rapporte l'agence de presse sahraouie SPS. «Il existe des résolutions claires du Conseil de sécurité sur la manière de résoudre la question du Sahara occidental par l'auto-détermination. Ce principe a toujours fait l'unanimité au Conseil de sécurité, et les détails de l'organisation d'un référendum populaire ont déjà été discutés», a déclaré Lavrov. Il a ajouté que son pays soutiendrait toute solution acceptable par toutes les parties. Il a noté que les États Unis avaient adopté une position différente sous la première administration du président Donald Trump. Lavrov a souligné que la Russie «ne considérerait la question comme close que lorsque toutes les parties concernées estimeraient qu'un règlement fondé sur un juste équilibre des intérêts a été trouvé». Il a conclu sa déclaration en affirmant que les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU restent la seule référence valable actuellement. Il a souligné, dans ce sillage, la nécessité que la solution soit acceptable pour les deux parties, comme le demandent les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

FMI

L'incertitude politique en France «contribue à dégrader la croissance»

Le FMI a revu en légère hausse la croissance de la France (+0,7%) en 2025, soit une meilleure estimation que la précédente (+0,6%) et une moins bonne que celle prévue en 2026 (+0,9%). Ce mardi 14 octobre, l'institution outre-Atlantique a présenté ses estimations de la croissance mondiale, au sein desquelles elle place la France sous la moyenne européenne. En effet, le Vieux Continent prétendrait à une hausse de 1,2% de son économie à la fin de l'année 2025, et de 1,1% en 2026. Les prévisions assez peu optimistes du FMI envers la France s'expliquent par l'incertitude politique persistante dans le pays, depuis la dissolution de l'Assemblée nationale de juin 2024. Celle-ci a eu un impact sur les dépenses des ménages comme des entreprises et «contribue à dégrader la croissance», a justifié le chef économiste du FMI, Pierre-Olivier Gourinchas. La progression de l'activité tricolore est «insuffisante si l'on souhaite régler par la croissance les problèmes de finances publiques», a ainsi présenté le chef-économiste du Fonds. Un sujet qui est au cœur des préoccupations du gouvernement Le-cornu. L'objectif affiché des deux projets de loi de finances, de l'État et de la Sécurité sociale, est de maintenir le déficit sous les 5% du PIB, contre 5,4% en 2024. À l'inverse, le FMI a loué les capacités de croissance économique du voisin ibérique. L'institution de Washington a tablé sur une croissance espagnole de 2,9% en 2025, soit +0,4 point par rapport à ses dernières estimations de juillet. Cela s'explique par une économie plus dynamique de l'Espagne, la bonne santé de la consommation de ses ménages et l'investissement de ses entreprises.

Ghaza

Le bilan des attaques israéliennes atteint 67 938 victimes

Le nombre de victimes des attaques menées par l'armée israélienne contre la bande de Ghaza a augmenté de 25 au cours des dernières 24 heures, portant le bilan total à 67 938 morts. Dans un communiqué écrit, le ministère de la Santé a fait état des dernières données concernant les morts, les blessés et les corps récemment extraits des décombres. Au cours des dernières 24 heures, 25 morts, dont 16 sortis des décombres, et 35 blessés ont été admis dans les hôpitaux de la bande de Ghaza. Le communiqué précise également qu'une personne blessée lors d'attaques précédentes a succombé à ses blessures. Depuis le 8 octobre 2023, le nombre total de morts s'élève à 67 938, tandis que celui des blessés atteint 170 169. Des milliers de corps resteraient encore sous les décombres. Le 9 octobre, le président américain Donald Trump avait annoncé qu'Israël et le Hamas avaient approuvé la première phase du plan de cessez-le-feu négocié au Caire, en Égypte. L'accord, signé en Égypte avec l'approbation d'Israël, est entré en vigueur le 10 octobre. Conformément à celui-ci, l'armée israélienne s'est retirée jusqu'à la «ligne jaune», et le cessez-le-feu est entré en vigueur le même jour à 12 h 00. Cependant, malgré la trêve, sept Palestiniens ont été tués mardi par des tirs de l'armée israélienne alors qu'ils tentaient



de regagner leurs foyers. Le Hamas a dénoncé ces attaques comme une violation du cessez-le-feu récemment instauré. Par ailleurs, le Bureau de coordination des Affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont réclamé mardi l'ouverture de tous les points de passage de la bande de Ghaza pour permettre d'acheminer davantage d'aide humanitaire, suite à l'entrée en vigueur du cessez-le-feu vendredi. "A ma connaissance, tous les points de passage de Ghaza ne sont pas ouverts à l'aide humanitaire. C'est le principal problème actuellement, et c'est ce que les humanitaires, y com-

pris le CICR, ont réclamé au cours de ces dernières heures", a déclaré un porte-parole du CICR, Christian Cardon, lors d'un point de presse à Genève. Cette ouverture doit être effective "de toute urgence", a-t-il insisté. "Nous demandons que les tous points de passage soient ouverts", a insisté à ses côtés un porte-parole de l'OCHA, Jens Laerke. Il a également demandé que les points de passage qui avaient été détruits par la guerre soient réparés et ouverts, suite au cessez-le-feu en vigueur depuis vendredi. "Nous disposons dans la région de 190.000 tonnes prêtes à être envoyées", a relevé M. Laerke.

Après un vote de destitution du président

Les militaires prennent le pouvoir à Madagascar

Le scénario se répète à Madagascar: les militaires ont affirmé mardi "prendre le pouvoir" et ont acté de fait la fin de la présidence du contesté Andry Rajoelina, qui avait accédé une première fois au pouvoir par un coup d'Etat en 2009 dans des circonstances similaires. L'unité militaire qui s'est ralliée au mouvement de contestation généralisée dans cette île particulièrement pauvre de l'océan Indien a fait cette déclaration devant le palais présidentiel du centre d'Antananarivo, juste après un vote de l'Assemblée nationale destituant le chef de l'Etat, présumé avoir quitté le pays. "On va prendre le pouvoir à partir d'aujourd'hui et on dissout le Sénat et la Haute cour constitutionnelle. L'Assemblée nationale, on la laisse continuer à travailler", a indiqué au micro de l'AFP-TV le colonel Michael Randrianirina devant le palais présidentiel, au centre de la capitale malgache. Scènes de fête et concerts ont suivi cette annonce sur la place du 13-mai. Drapeaux malgaches et chants de célébration ont envahi ce lieu symbolique, baptisé en hommage aux personnes tuées lors d'un soulèvement populaire en 1972 qui a conduit au départ du premier président. La Haute cour constitutionnelle, ayant constaté la "vacance" du poste de président, "invite" dans un communiqué "l'autorité



militaire compétente incarnée par le colonel Randrianirina Michaël, à exercer les fonctions de chef de l'Etat". Contesté dans la rue et retranché dans un lieu inconnu, Andry Rajoelina, qui avait dissous un peu plus tôt mardi l'Assemblée, a dénoncé à propos du vote le destituant une "réunion (...) dépourvue de toute base légale" puis une "tentative de coup d'Etat" des militaires. "Le président demeure pleinement en fonction", assure-t-il. Exfiltré par un avion mili-

taire français dimanche d'après la radio française RFI, Andry Rajoelina avait été désigné président de transition par les militaires après un soulèvement populaire en 2009. Après s'être mis en retrait en 2014, il avait été élu président en 2018, puis réélu en 2023 pour un mandat de cinq ans lors d'un scrutin boycotté par l'opposition. "On va mettre en place un comité composé d'officiers venant de l'armée, de la gendarmerie, de la police nationale.